

PLAN D'INVESTISSEMENT MUNICIPAL (PIM)

Version provisoire

DÉCEMBRE 2011



République d'Haïti
Département de l'Artibonite
Commune de Saint-Marc



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| Liste des tableaux | iii |
| Liste des cartes | iv |
| Liste des photos | iv |
| Liste des sigles et abréviations | v |
| Le mot du maire | vii |
| 1. Introduction | .1 |
| 1.1 Définition et importance du PIM 2011-2016 de Saint-Marc | .1 |
| 1.2 Le PIM 2011-2016, la mobilisation fiscale et le budget communal annuel | .1 |
| 1.3 Le PIM, le Plan de développement communal (PDC) et le Plan d'aménagement et d'extension de la ville (PAE). | 2 |
| 1.4 Objectifs et orientation stratégique du PIM 2011-2016 | .3 |
| 1.5 Grandes étapes de l'élaboration du PIM | 4 |
| 1.6 Limite et structure du PIM | .5 |
| 2. Présentation de la commune de Saint-Marc | .7 |
| 2.1 Localisation, découpage, limites et caractéristiques géographiques | .7 |
| 2.2 Population, densité (les données démographiques et sociales). | .7 |
| 2.3 La situation socio-économique de la commune | 8 |
| 2.4 Certaines caractéristiques historiques et bio-physiques de la commune | 10 |
| 2.5 Les opportunités et les menaces. | 12 |
| 2.6 Certaines considérations d'ordre technique en matière d'aménagement de l'espace saint-marcois. | 13 |
| 3. Présentation de la situation financière présente et future de la commune | 15 |
| 4. Présentation sommaire du processus participatif et de la liste complète des projets retenus | 16 |
| 5. Présentation des 12 projets retenus. | 19 |
| 5.1 Domaine économique | 20 |
| 5.1.1 Projet de construction et de gestion d'un abattoir dans la commune de Saint-Marc | 20 |
| 5.1.2 Projet de création d'une gare routière à l'extrémité nord ou à l'extrémité sud-est de la ville de Saint-Marc. | 21 |
| 5.1.3 Projet de construction d'un marché dans la commune de Saint-Marc. | 23 |
| 5.2 Domaine de l'environnement. | 25 |
| 5.2.1 Construction et réhabilitation du système d'évacuation des eaux usées au niveau de la Scierie, de Fleurenceau et de Blockhaus | 25 |
| 5.2.2 Gestion des déchets dans la ville de Saint-Marc | 26 |
| 5.3 Domaine de l'urbanisme | 28 |
| 5.3.1 Projet de régulation de la circulation des véhicules dans la ville de Saint-Marc | 28 |
| 5.3.2 Reconstruction des places Philippe Guerrier et de la Paix. | 29 |
| 5.3.3 Rénovation du parc Levelt de Saint-Marc. | 30 |
| 5.4 Domaine de la santé et de l'assainissement | 31 |
| 5.4.1 Renforcement du service d'hygiène et de police sanitaire dans la commune de Saint- Marc | 31 |
| 5.5 Domaine des infrastructures | 34 |
| 5.5.1 Création d'une école communale à Goyavier (3 ^e section) | 34 |
| 5.5.2 Réhabilitation du tronçon de route reliant ruelle Brillant et rue Pétion prolongée (1 km) | 35 |
| 5.5.3 Construction de la route reliant Bannik à Jeanton 1 (5,5 km) | 36 |
| 6. Présentation et analyse sommaire de l'état des services | 37 |
| 6.1 Les services administratifs et services techniques communaux | 37 |
| 6.2 Présentation de la situation actuelle des directions et services de la mairie de Saint-Marc | 41 |

| | | |
|-----|---|----|
| 6.3 | Quelques remarques sur les services de la mairie | 42 |
| 6.4 | Mesures à adopter pour l'exécution et la gestion des projets | 43 |
| 7. | Nature des interventions prioritaires, stratégies et estimation financière du PIM, et programmation annuelle | 45 |
| 7.1 | Nature des interventions et estimation financière globale du PIM | 45 |
| 7.2 | Stratégies de financement | 47 |
| 7.3 | Programmation pluriannuelle | 47 |
| 8. | Conclusion. | 54 |
| 9. | Annexes | 55 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------------|--|----|
| Tableau 1 | - Les grandes étapes de l'élaboration du PIM | 4 |
| Tableau 2 | - Prévisions des recettes fiscales de la mairie de Saint-Marc sur les 5 prochaines années | 15 |
| Tableau 3 | - Idées de projets proposées par la population. | 18 |
| Tableau 4 | - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de construction et de gestion d'un abattoir dans la commune de Saint-Marc. | 21 |
| Tableau 5 | - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de construction d'une gare routière | 22 |
| Tableau 6 | - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de construction d'un marché dans la commune de Saint-Marc | 24 |
| Tableau 7 | - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de construction et réhabilitation du système d'évacuation des eaux usées au niveau de la Scierie, de Fleurenceau et de Blockhaus | 26 |
| Tableau 8 | - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de gestion de déchets dans la ville de Saint-Marc | 27 |
| Tableau 9 | - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de régulation de la circulation des véhicules dans la ville de Saint-Marc | 29 |
| Tableau 10 | - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de reconstruction des places Philippe Guerrier et de la Paix. | 30 |
| Tableau 11 | - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de rénovation du parc Levelt de Saint-Marc | 31 |
| Tableau 12 | - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de renforcement du service d'hygiène et du corps de police sanitaire. | 33 |
| Tableau 13 | - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de création d'une école communale à Goyavier (3 ^e section) | 35 |
| Tableau 14 | - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de réhabilitation du tronçon de route reliant ruelle Brillant et rue Pétion prolongée (1 km) | 36 |
| Tableau 15 | - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de construction de la route de Bannik à Jeanton 1 | 36 |
| Tableau 16 | - Correspondance entre les directions et services municipaux réels ou virtuels, et les projets du PIM | 40 |
| Tableau 17 | - Effectif et affectation des employés | 41 |
| Tableau 18 | - Nature des interventions et estimation financière globale du PIM préliminaire | 46 |
| Tableau 19 | - Programmation annuelle du financement des projets | 48 |
| Tableau 20 | - Répartition des coûts des projets suivant les sources de financement par année | 53 |

LISTE DES CARTES

| | |
|--|----|
| Carte 1 - Limites administratives de la commune de Saint-Marc | 6 |
| Carte 2 - Risque d'inondation de la commune de Saint-Marc | 11 |

LISTE DES PHOTOS

| | |
|---|----|
| Photo 1 - Réunion pour l'élaboration du PIM | 5 |
| Photo 2 - Église de Saint-Marc. | 8 |
| Photo 3 - Guérite et petit commerce de vivres combinés. | 9 |
| Photo 4 - Un commerce de <i>pèpè</i> avec ses produits étalés sur la rue | 9 |
| Photo 5 - Un canon à la place Philippe Guerrier | 10 |
| Photo 6 - Première rencontre entre l'équipe technique et l'administration municipale | 16 |
| Photo 7 - Vote des projets prioritaires. | 17 |
| Photo 8 - Ateliers de reformatage des fiches de projet | 17 |
| Photo 9 - Mauvaises conditions des abattages des animaux | 20 |
| Photo 10 - Problème de circulation des véhicules, en particulier, les taxis-motos | 21 |
| Photo 11 - Marchés de rue à Saint-Marc. | 23 |
| Photo 12 - Insalubrité des marchés actuels. | 24 |
| Photo 13 - Problème de canalisation au centre ville | 25 |
| Photo 14 - Déchets au milieu de la rue | 27 |
| Photo 15 - Prolifération de motos à Saint-Marc | 28 |
| Photo 16 - Un banc cassé à la place Philippe Guerrier | 29 |
| Photo 17 - Espace pour cuisiner d'un commerce de <i>manje kwit</i> | 31 |
| Photo 19 - Bidonvilisation de Saint-Marc | 32 |
| Photo 18 - Animaux sur des montagnes de fatras. | 32 |
| Photo 20 - Vendeuse de farine à même le sol. | 33 |
| Photo 21 - Direction fiscale de la mairie. | 42 |

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|-----------------|---|
| ASEC | Assemblée des sections communales |
| ATL | Agence technique locale |
| BID | Banque interaméricaine de développement |
| BM | Banque mondiale |
| CASEC | Conseil d'administration des sections communales |
| CECI | Centre canadien d'études et de coopération internationale |
| CONCACAF | Confédération des clubs caribéens de football |
| CNE | Centre national des équipements |
| CRS | Catholic Relief Services |
| DINEPA | Direction nationale d'eau potable et d'assainissement |
| DV | Délégué de ville |
| EDH | Électricité d'Haïti |
| FAES | Fonds d'assistance économique et sociale |
| FGDCT | Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales |
| FOKAL | Fondation connaissance et liberté |
| HRI | Haiti Recovery Initiative |
| IHSI | Institut haïtien de statistique et d'informatique |
| LOKAL | Limyè ak Òganizasyon pou Kolektivite yo ale Lwen |
| MARNDR | Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural |
| MDE | Ministère de l'Environnement |
| MENFP | Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle |
| MICT | Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales |
| MINUSTAH | Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti |
| MSPP | Ministère de la Santé publique et de la Population |
| MTPTC | Ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications |
| OIM | Organisation internationale de la migration |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations unies |
| OPS | Opérateur prestataire de services |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PAE | Plan d'aménagement et d'extension |
| PDC | Plan de développement communal |
| PIM | Plan d'investissement municipal |
| PNH | Police nationale d'Haïti |
| PNUD | Programme des Nations unies pour le développement |
| SESAM | Société des eaux de Saint-Marc |
| SWOT | <i>Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats</i> |
| UCS | Unité Communale de Santé |
| USAID | United States Agency for International Development |



1919
HOTEL DE VILLE

Advertisement for eye care services, featuring multiple panels with text and images of eyes. The text includes "EYE CARE" and "EYE EXAMINATION".

LE MOT DU MAIRE

Saint-Marc a toujours servi d'avant-garde pour amorcer tous les grands changements socio-politiques du pays et, depuis quelques temps, Saint-Marc est située dans une zone de visibilité assez confortable qui doit pousser nos citoyens aux rêves et au développement même de la plus petite portion de cette collectivité territoriale.

En effet, le séisme du 12 janvier 2010 a montré la capacité d'accueil de Saint-Marc, son hospitalité ainsi que les différents défis auxquels nous devons faire face. Des organisations internationales comme USAID à travers LOKAL et Haïti Recovery Initiative HRI/An levé kanpé, la coopération française, la coopération canadienne par l'entremise du CECI, de la Fondation Paul Gerin Lajoie et certaines organisations locales ont beaucoup travaillé pour traduire cette catastrophe en opportunité.

Depuis notre accession à la magistrature suprême locale, notre rêve a toujours été de réaliser un diagnostic socio-économique de la commune pour pouvoir mieux orienter nos interventions, mais faute de moyens nous n'avions pas pu matérialiser ce projet. Ainsi, l'équipe qui dirige la commune s'estime heureuse de bénéficier de cette marque d'attention de l'USAID-LOKAL et du Consortium Intell Consult qui nous ont aidés à produire un document qui va au delà de nos espérances : le Plan d'investissement municipal (PIM). Aujourd'hui, il s'agit pour nous, de planifier rationnellement et de répondre à des demandes de services qui se dégagent des cris de

la population de la commune estimée à plus de 300 000 âmes. Avec le programme de mobilisation fiscale réalisé avec l'appui de LOKAL, et les engagements de certaines organisations et institutions, nous espérons fermement arriver au bout du tunnel et faciliter ce développement à terme qui est l'ambitieux projet d'extension de la ville, projet dans lequel s'inscrivent la construction du lycée Jean Baptiste Pointe du Sable et l'aménagement de la ville d'espoir, lesquels projets s'ajoutent et s'enchevêtrent harmonieusement avec les idées et les fiches de projets prioritaires contenus dans le PIM.

Je voudrais remercier et féliciter personnellement l'encadrement technique que nous apporte l'USAID-LOKAL, un encadrement qui a permis le renforcement de nos capacités institutionnelles.

De telles initiatives ne peuvent pas rester sans lendemains dans nos rapports privilégiés avec la communauté internationale. C'est pourquoi, nous espérons voir continuer – tout en les amplifiant – ces liens indispensables d'amitié et de confiance.

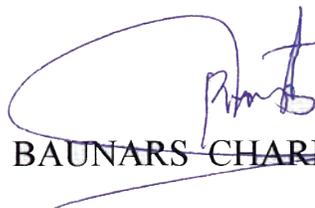
Vive Saint-Marc !

Vive Haïti !

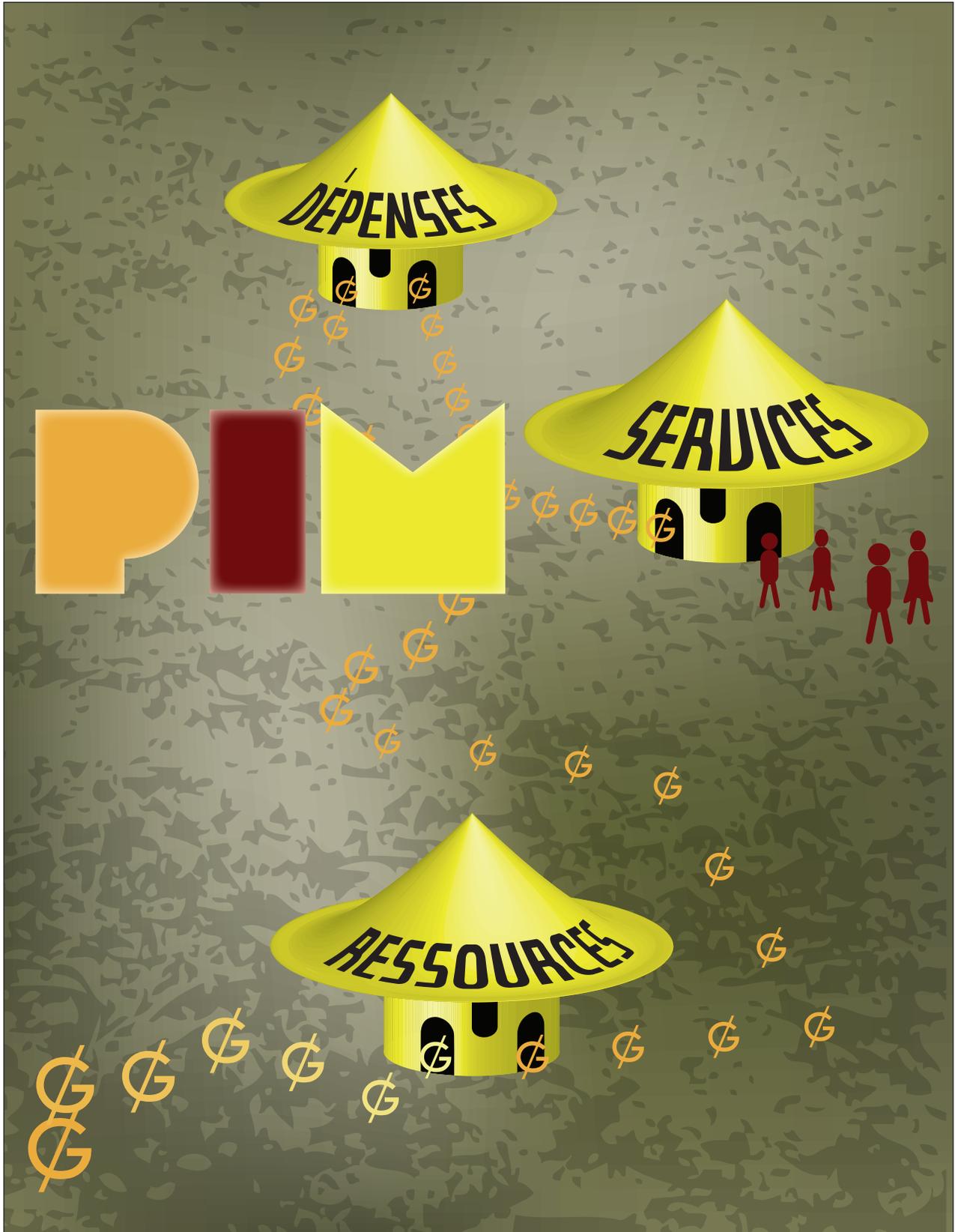
Vive la coopération décentralisée !

Vive l'amitié entre les peuples !

Pour le Conseil :


BAUNARS CHARLES, Maire





1. INTRODUCTION

1.1 Définition et importance du PIM 2011-2016 de Saint-Marc

Le Plan d'investissement municipal (PIM) de Saint-Marc est le fruit d'un exercice de planification participative découlant d'une étroite collaboration entre les autorités locales et les représentants de la société civile de la commune. Cette démarche consensuelle et inclusive s'inscrit dans le cadre de la volonté des deux groupes d'acteurs d'identifier des interventions qui, inspirées des besoins exprimés collectivement par les différents secteurs de la commune, motiveront les autorités municipales à orienter leurs efforts vers des actions qui amélioreront le milieu et l'offre des services publics aux citoyens et aux citoyennes.

Le plan définit un programme d'actions dans le domaine des services publics liés aux compétences de la mairie. Cet outil de planification et de développement à caractère communautaire, social et financier est un cadre de référence et d'action à travers des projets prioritaires pour la commune, la population, les entrepreneurs locaux et les organisations de la société civile (OSC). Il oriente les investissements du conseil communal à court, à moyen et à long terme en tenant compte d'abord des recettes communales, ensuite des subventions de l'administration centrale et enfin d'autres sources de financement.

Ce plan permettra à la mairie de mieux asseoir sa vision pour la commune, de la vulgariser, et la partager avec toutes les composantes de la société civile, les autres autorités locales, l'État central, les bailleurs de fonds, les agences d'aide internationale et autres institutions de développement. De plus, il lui permettra d'apporter des réponses appropriées aux aspirations les plus pressantes de la communauté et aux défis liés à l'offre des services publics. En outre, les interventions du PIM faciliteront la réalisation des objectifs de la mairie dans le cadre d'une vision de développement durable à travers un gouvernement local travaillant à la transformation des réalités du milieu, s'adonnant au service de la communauté, et se consacrant au bien-être de la population afin de mieux justifier le grand effort de mobilisation fiscale sollicité des contribuables.

1.2 Le PIM 2011-2016, la mobilisation fiscale et le budget communal annuel

Le Plan d'investissement municipal est un levier de commande pour la mobilisation fiscale qui en est l'axe de pivot. C'est un outil qui stimule la mobilisation fiscale pour l'optimisation de la collecte de recettes internes en vue d'investissements publics. Il vise à améliorer l'offre des services conduisant au changement et au développement, et par voie de conséquence, au progrès.

En effet, la mairie de Saint-Marc a mis en branle le processus de mobilisation fiscale depuis 2010. Elle avait fait des projections de 57,9 millions de gourdes pour l'exercice 2010-2011, mais n'a perçu que 10,8 millions. Il est prévu au cours de la mobilisation fiscale, de 2011 à 2016, entre autres résultats, la collecte de fonds progressant de 70 à 275 millions de gourdes. Les investissements prioritaires indiqués dans le PIM et financés d'abord par les recettes publiques, en plus d'améliorer le cadre physique de vie et de faciliter l'accès à des services publics de proximité, contribueront à l'édification d'infrastructures socio-économiques et inciteront d'autres formes d'investissements producteurs de richesse et d'emplois qui doivent augmenter substantiellement le volume des affaires des entrepreneurs et, par la suite, élargir l'assiette fiscale. Le PIM a été réalisé par le programme USAID-LOKAL, à travers un sous-contrat au Consortium Intell Consult- Groupe Eric Vilmont- Groupe Dario Noel.

Le présent document couvre 12 des 20 interventions jugées prioritaires par les participants aux différents ateliers organisés. Les 12 interventions ont été retenues pour les raisons suivantes :

- la mairie ne veut pas programmer des actions pour lesquelles elle n'a pas une certaine garantie de mobiliser les fonds requis, d'autant plus que les recettes programmées sont des prévisions que la réalité devra confirmer ;
- les bailleurs sollicités pour cofinancer des projets auront certainement besoin d'un délai pour programmer leur participation ;
- il est aussi plus prudent de commencer avec un nombre réduit de projets, d'initier l'administration communale et la communauté à une dynamique nouvelle et d'évaluer cette première étape avant de penser à augmenter le champ d'intervention.

1.3 Le PIM, le Plan de développement communal (PDC) et le Plan d'aménagement et d'extension de la ville (PAE)

Le Plan d'investissement municipal (PIM) et le Plan de développement communal (PDC) planifient des interventions sur le territoire d'une même commune à travers des actions de rénovation et d'innovation dans le cadre d'une vision commune et temporelle de développement, de progrès, lesquelles interventions sont prévues, organisées, géo-localisées et cartographiées dans le Plan d'aménagement et d'extension de la ville (PAE). Ces trois outils font appel au même processus participatif, selon des méthodologies différentes certes, mais suivant la même approche technico-sociale.

Néanmoins, le PIM prend appui sur un prescrit du Décret de 2006 sur la décentralisation qui exige que 70 % des recettes annuelles collectées à la faveur de la mobilisation fiscale soient consacrés à des dépenses d'investissements afin de faciliter l'accès à des services publics de proximité considérés comme les préalables au développement. Cela confine les interventions du PIM aux compétences de la mairie qui, dans cette optique, utilisera les subventions de l'État central et cherchera des fonds externes en vue du cofinancement des dépenses d'investissements

infrastructurelles. Par contre, le Plan de développement communal (PDC) vise tant les investissements publics que les investissements communautaires et privés en vue de la production de biens et services marchands dans une perspective de croissance économique, en ignorant l'effort fiscal à effectuer par la communauté en vue de la prise en charge de certains services publics relevant de la compétence des collectivités territoriales.

Toutefois, que ce soit pour le Plan d'investissement municipal (PIM) ou le Plan de développement communal (PDC), les exigences du Plan d'aménagement et d'extension de la ville (PAE) doivent être prises en compte en vue d'une bonne répartition spatiale des activités et la garantie d'une politique cohérente d'innovation et de rénovation communale dans la perspective d'un développement durable. Voilà pourquoi il est nécessaire que la préoccupation de la pertinence territoriale soit présente dans la localisation des infrastructures et de services publics du PIM. Par conséquent, il est logique que le PIM soit inscrit dans Plan d'aménagement et d'extension de la ville (PAE).

1.4 Objectifs et orientation stratégique du PIM 2011-2016

Le PIM 2011-2016 a vu le jour dans une conjoncture dominée par des indices révélateurs d'une dégradation des conditions de vie, une situation de grande déficience des services sociaux de base et dans un contexte de l'établissement d'un nouveau gouvernement axant ses programmes sur une politique de « cinq E », à savoir l'emploi, l'État de droit, l'énergie, l'environnement et notamment l'éducation. Cette période est aussi celle où les gens restent traumatisés et très préoccupés par les risques environnementaux suite aux dégâts causés particulièrement dans le département de l'Artibonite par les inondations dévastatrices de 2004 et de 2008, le séisme meurtrier qui a ravagé le département de l'Ouest en janvier 2010, ainsi que par la prévalence de l'épidémie du choléra qui a été découverte dans une commune limitrophe de Saint-Marc en octobre 2010, et le fort taux de mortalité dû à cette maladie.

Ce contexte explique en partie, sans doute, pourquoi le PIM 2011-2016 embrasse une série de projets circonscrits dans des thèmes plus ou moins conjoncturels. Les interventions du PIM visent

donc l'aménagement de moyens de communication (construction et réhabilitation de routes), l'amélioration de l'environnement physique et des conditions d'hygiène (comme le curage de canaux, l'aménagement d'un site de décharge, la gestion des déchets), la promotion du sport et des loisirs (dans le cadre de la rénovation du parc Levelt), la transformation du cadre de vie (régulation de la circulation, reconstruction de places et éclairage) avec un accent particulier sur les infrastructures économiques (comme l'implantation d'un marché, la construction d'un abattoir), sans oublier une approche de modernisation à travers la construction d'une gare routière.

Les orientations stratégiques du PIM s'appuient sur trois piliers fondamentaux : d'abord les vecteurs de croissance à savoir la modernisation des infrastructures (routes, marchés, abattoir) et l'innovation (gare routière) ; ensuite le développement humain (éducation, sport, loisirs, assainissement/hygiène publique) ; puis l'urbanisme (régulation de la circulation, aménagement de sites de décharge).



1.5 Grandes étapes de l'élaboration du PIM

En appui au projet de mobilisation fiscale de Saint-Marc initié en 2010, et dans le but d'associer la collecte des taxes municipales à la fourniture d'un ensemble de services et de biens publics qui tombent traditionnellement ou légalement sous la responsabilité du Conseil communal, un premier effort d'identification des projets prioritaires d'investissement municipal (PIM) a été entrepris au cours de la même année. Le processus de consultations participatives initié de manière toute spontanée, à cette occasion, a été repris de manière plus formelle et méthodique afin de le finaliser. Cette finalisation du PIM a été réalisée en trois étapes. La première étape était constituée pour l'essentiel de prise de contact, et de rencontres de planification avec les

principaux acteurs concernés par le processus, avant son redémarrage. Cette étape a permis également de prendre connaissance du travail déjà réalisé en 2010. La deuxième étape a été celle du montage du Plan d'investissement municipal qui s'est réalisée en trois phases : d'abord un atelier-bilan des idées de projet déjà identifiées en 2010 et des fiches de projet élaborées, ensuite un atelier de formation en élaboration de projets, et enfin un atelier de reformatage des ébauches de fiches de projet et d'élaboration de nouvelles fiches. La dernière étape portait sur la réalisation du diagnostic des services administratifs et techniques de la mairie. Les détails sur ces différentes étapes sont fournis dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 1 - LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PIM

| Étapes | Phases | Date | Acteurs présents | Effectif |
|---|--|----------|--|----------|
| Étape I : Planification avec l'administration municipale | Phase I : Rencontre d'information avec le conseil municipal | 16/09/11 | Administrateur de la mairie, contrôleur financier, 2 représentants de LOKAL et 2 représentants du Consortium | 6 |
| | Phase II : Rencontre de mise au point et de collecte de données | 20/09/11 | Administrateur de la mairie, 2 représentants de LOKAL et 2 représentants du Consortium | 5 |
| Étape II : Montage du PIM | Phase I : Atelier-bilan | 13/10/11 | Élus locaux, institutions de la commune, services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile | 34 |
| | Phase II : Formation en élaboration de projets | 21/10/11 | Comités techniques mixtes : élus locaux, institutions de la commune, services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile | 36 |
| | Phase III : Reformatage des ébauches de fiches de projet et élaboration de nouvelles fiches | 22/10/11 | | 30 |
| | | 23/10/11 | | 30 |
| Étape III : Évaluation des besoins en renforcement des services municipaux | | | Cadres de la mairie | 9 |



PHOTO 1 - RÉUNION POUR L'ÉLABORATION DU PIM

1.6 Limite et structure du PIM

Le Plan d'investissement municipal n'est pas élaboré dans le but de remplacer le Plan de développement communal ou le Plan d'aménagement et d'extension de la ville (PAE). Il ne vise pas non plus à inciter les acteurs concernés à en faire l'économie. Le PAE est au contraire un outil nécessaire à la localisation des interventions infrastructurelles du PIM. En outre, le PIM est à la fois essentiel à la planification de structures devant faciliter les investissements communautaires et privés prévus dans le Plan de développement communal et aussi un instrument mettant l'accent sur la nécessité de l'élaboration d'un PDC. Ce sont des outils additionnels et il fallait donc commencer quelque part, du moins par celui pour lequel l'opportunité était indiscutable et les moyens disponibles.

Il est vivement recommandé que ces outils complémentaires (PAE, PDC) voient aussi le jour. Néanmoins, il est clair pour tous les acteurs, tant les élus locaux que les membres de la société civile ayant pris part à l'élaboration du PIM, qu'il y a des besoins si pressants et si fondamentaux que, quelque soit le moment de la planification (avant ou après le Plan d'aménagement et d'extension de

la ville ou le Plan de développement communal), et voire quelque soit la vision du conseil municipal en place, ces besoins ressortiraient comme les priorités de premier degré. C'est en cela que réside la force et le bien fondé du PIM.

Comme il a été déjà signalé, cette version traite de manière systématique 12 des 20 actions priorisées, dans une liste de 83 identifiées. Ces 20 projets touchent les domaines de l'économie, de l'environnement, des infrastructures, de l'urbanisme, de la santé et de l'assainissement. Pour aboutir au PIM définitif, les 8 interventions restantes doivent être traitées et intégrées dans ce PIM provisoire, dans un délai de 12 à 18 mois.

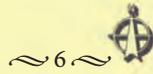
Dans les six chapitres qui suivent se retrouvent la monographie de la commune de Saint-Marc, la situation financière présente et future de la commune, un sommaire du processus participatif et de la liste complète des projets retenus, les 12 fiches de projet, l'analyse sommaire de l'état de l'administration communale, et la programmation des projets du PIM provisoire.



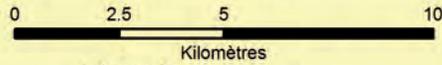
République d'Haïti

Département de l'Artibonite

LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC



Echelle: 1:180,000



Légende

- Commune
- Sections-Communales

Localisation de la Commune de Saint-Marc en Haïti



730400

740400

750400

2131000

2121000

2111000

2101000

2131000

2121000

2111000

2101000

| Coordonnées géographiques | Valeurs (intervalle) |
|---------------------------|---------------------------|
| Z (altitude en m) | 0 – 1 300 m (± 100 m) |
| Latitude | N 18°56'35" – N 19°15'28" |
| Longitude | W 72°32'40" – W 72°49'29" |

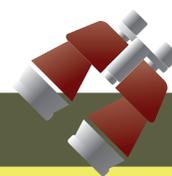
CARTE 1 - LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC



730400

740400

750400



2. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC

2.1 Localisation, découpage, limites et caractéristiques géographiques¹

Sur le plan administratif, Saint-Marc est l'une des quinze communes du département de l'Artibonite. Elle est subdivisée en six sections communales. Elle a au moins 129 localités et 124 habitations, et un quartier, Montrouis, qui relève de la 1^{re} section communale Délugé.

La commune de Saint-Marc est limitée au nord par les communes de Grande Saline et de Dessalines; au sud, par le Golfe de la Gonâve et la commune d'Arcahaie; à l'est, par les communes de Verrettes et de Dessalines, et à l'ouest par le Golfe de la Gonâve (*Carte 1*). Elle est située à 104 kilomètres de la capitale, Port-au-Prince. Le relief dominant de la commune de Saint-Marc est le morne. De par sa position géographique, elle est côtière et jouit d'un climat doux.

2.2 Population, densité (les données démographiques et sociales)¹

La population communale comptant 209 639 habitants (estimation de 2005) habite un territoire de 520,91 km², ce qui donne une densité de 402 habitants par kilomètre carré, répartie en milieu rural et urbain.

| Aires des sections communales de Saint-Marc | |
|---|--------------------------|
| Sections | Aires (km ²) |
| 1 ^{re} section Délugé | 50,92 |
| 2 ^{re} section Bois-Neuf | 104,97 |
| 3 ^{re} section Goyavier | 47,05 |
| 4 ^{re} section Lalouère | 96,69 |
| 5 ^{re} section Bocozele | 189,35 |
| 6 ^{re} section Charrette | 31,93 |
| Total | 520,91 |

| Population commune de Saint-Marc | Milieu de résidence | |
|----------------------------------|---------------------|---------|
| | Urbain | Rural |
| Total (habitants) | | |
| 209 639 | 98 190 | 111 449 |

Source : Estimations réalisées par la direction des Statistiques démographiques et sociales, IHSI, 2010

Près de 47% de la population de la commune de Saint-Marc résident en milieu urbain. Il est estimé que près de 100 000 personnes habitent la ville de Saint-Marc actuellement. Cette population augmente rapidement à cause du taux d'accroissement naturel

¹ IHSI. Inventaire des ressources et des potentialités des communes d'Haïti. Généralités, 2007.

de la zone estimé à 3,4 %, la forte migration de la population du département de l'Ouest après le séisme du 12 janvier et le flux migratoire important causé par l'exode rural à la base d'une extension anarchique de la ville en absence de plan directeur d'urbanisme

La répartition de la population de la commune par grand groupe d'âges présente la structure suivante : 35 % de cette population sont âgés de moins de 15 ans ; les personnes âgées de 15-64 ans représentent 61 % de la population ; et celles de 65 ans et plus, 4 %.

2.3 La situation socio-économique de la commune²

Sur le plan éducatif, 233 établissements scolaires, dont 13 de niveau préscolaire, 169 de niveau primaire et 58 de niveau secondaire ont été répertoriés dans la commune. Il n'y a pas d'établissements universitaires. Les écoles techniques et professionnelles sont au nombre de 14.

En termes d'infrastructures sanitaires, la commune de Saint-Marc dispose de 35 établissements sanitaires dont 5 hôpitaux, 17 cliniques, 7 dispensaires, 2 centres de santé avec lits et 4 centres de santé sans lits. Le personnel des établissements sanitaires est composé de près de 47 médecins, 16 dentistes, 57 infirmières, 53 auxiliaires, 8 techniciens de laboratoire et un radiologue.

Sur le plan religieux, 197 églises ou temples³ ont été inventoriés dans la commune. La confession baptiste (67) a le plus grand nombre de temples ou d'églises. Viennent ensuite les religions Église de Dieu (47), pentecôtiste (43) et catholique (19).

Dix représentations politiques et 33 organisations sociopolitiques étaient présentes dans la commune au moment de l'inventaire.



PHOTO 2 - ÉGLISE DE SAINT-MARC

² La situation socio-économique de la commune est décrite à partir des données tirées de l'IHSI, 2007.

³ Les chapelles pour la confession catholique, les stations (chapelles) pour les baptistes et autres, les écoles du Sabbat et les groupes organisés pour les adventistes ont été inventoriés comme temples ou églises.

Trente-huit points d'eau parmi lesquels 18 rivières⁴ et 19 sources ont été répertoriés dans la commune. La partie urbaine et un bon nombre de localités ou d'habitations de la commune sont électrifiées. Le réseau hydro-électrique fournit en moyenne 45 heures d'électricité par semaine. Les services téléphoniques sont assurés par la Téléco/Natcom, par deux compagnies privées de téléphonie mobile (Voilà, Haïtel), et par 76 cybercafés.

Un total de 15 stations de radio ont reçu l'autorisation de fonctionnement dans la commune de Saint-Marc.

Au niveau des infrastructures économiques et financières, 4 banques commerciales, 15 hôtels, 4 caisses populaires, 2 coopératives de commercialisation, 16 bureaux de change, 289 banques de borlette, y compris les guérites⁵ et 86 maisons d'affaires ont été inventoriés dans la commune.



PHOTO 3 - GUÉRITE ET PETIT COMMERCE DE VIVRES COMBINÉS

⁴Une même rivière parfois peut être inventoriée plusieurs fois soit par rapport aux différents noms qu'on lui attribue en passant dans une zone (dans une même section communale ou dans le même milieu à l'intérieur d'une commune) soit par rapport à ses différents embranchements.

⁵Une guérite est un comptoir de vente informelle de borlette. Il peut être construit en bois, en plywood ou avec des matériaux de récupération.

Un commissariat, deux sous-commissariats, trois tribunaux de paix et trois bureaux d'état civil constituent les infrastructures administratives et judiciaires de la commune.

Le commerce représente l'activité principale de la population saint-marcoise. Cependant, l'agriculture, la culture rizicole surtout, a aussi une très grande importance dans la commune.

535 établissements commerciaux parmi lesquels 259 petites boutiques ont été inventoriés dans la commune.



PHOTO 4 - UN COMMERCE DE PÈPÈ AVEC SES PRODUITS ÉTALÉS SUR LA RUE

En termes d'infrastructures culturelles et touristiques, la commune de Saint-Marc dispose de 3 bibliothèques, une salle de théâtre, 7 salles⁶ de cinéma, 12 *night clubs* et 43 *gaguères*. Les sports les plus pratiqués sont le football, le basket-ball et le volley-ball.

⁶Les salles de cinéma correspondent en général à des salles de projection ou des salles de vidéo projection. Suite aux informations obtenues à partir des opérations de l'inventaire, il a été constaté que des salles de théâtre, des auditoriums de bibliothèque, des pièces ou des espaces munis d'une télévision, d'un appareil vidéo ou d'un projecteur peuvent servir comme salles de cinéma.

2.4 Certaines caractéristiques historiques et bio-physiques de la commune

HISTORIQUE

Saint-Marc est située sur le site d'une ancienne bourgade indienne qui, au xv^e siècle se trouvait à la limite nord du caciquat du Xaragua. À cet époque-là, la ville s'appelait plutôt Amani-y. De nombreux faits historiques ont marqué cette commune. En mars 1790, la ville de Saint-Marc accueillit les 212 membres de l'assemblée coloniale dénommée Assemblée de Saint-Marc, présidée par le Baron de la Chevalerie. Pendant la guerre de l'indépendance, Saint-Marc a été l'une des régions en rébellion contre les colons français. En février 1802, au débarquement des troupes françaises sous les ordres du général Boudet, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, le général Dessalines ordonna d'incendier la ville de Saint-Marc. La commune de Saint-Marc est l'une des régions du département de l'Artibonite qui témoignent d'un passé historique très riche. L'architecture militaire et civile représentée par des fortifications telles que les Forts Belair et Diamant en sont des preuves vivantes.

Les habitants de la commune de Saint-Marc s'appellent Saint-Marcois et Saint-Marcoises. La fête du saint patron de Saint-Marc est célébrée chaque 25 avril.

PLUVIOMÉTRIE

La commune est située dans une zone qui reçoit entre 600 et 1 400 mm de pluie en moyenne par an, plus ou moins répartie comme suit : la 5^e section Bocozele reçoit entre 600 à 800 mm par an, les 2^e, 4^e, 6^e sections communales, ainsi que la partie occidentale (ouest) de la 1^e section Delugé, entre 800 à 1 000 mm. Quant à la 3^e section Goyavier, elle reçoit annuellement entre 1 300 à 1 400 mm de pluie.



PHOTO 5 - UN CANON À LA PLACE PHILIPPE GUERRIER

MORPHOLOGIE

Le relief de la commune de Saint-Marc est très variable. Cette situation lui confère à la fois une morphologie de plaine dans sa partie septentrionale, et de montagne dans sa partie méridionale. Située dans la plaine alluviale, la ville de Saint-Marc présente une assez grande susceptibilité aux risques d'inondation comme l'indique la carte de la page ci-contre.

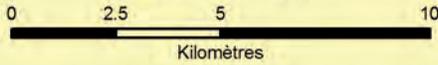


République d'Haïti

Département de l'Artibonite

RISQUE D'INONDATION DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC

Échelle: 1:180,000



Localisation de la commune de Saint-Marc en Haïti



Légende

TYPE

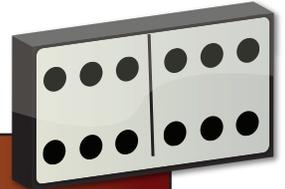
- BASSE PLAINE
- HAUTE PLAINE
- PLAINE ALLUVIALE
- Commune
- Sections communales

CARTE 2 - RISQUE D'INONDATION DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC



2.5 Les opportunités et les menaces

Une analyse SWOT (*Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats*) sur la situation sur la situation à Saint-Marc conduite avec les participants aux ateliers a permis d'identifier quelques opportunités et menaces par rapport à l'environnement global, et des forces et faiblesses du milieu interne de la commune.



OPPORTUNITÉS

- Le positionnement géographique de la commune au carrefour des cinq départements du grand Nord haïtien : le Nord, le Nord-Ouest, le Nord-Est, le Centre et l'Artibonite ;
- Son accessibilité par terre, par air et par mer. En effet, la ville de Saint-Marc a toujours été considérée comme une ville d'importance par rapport à son port qui est l'un des plus actifs du pays ;
- Les possibilités d'extension de la ville vers l'est et la rectitude de sa trame viaire caractérisant son tissu urbain (trame plus ou moins régulière favorisant des travaux d'urbanisme pour corriger la tendance à l'occupation anarchique du centre ville).

ATOUTS

- ✓ La disponibilité foncière de la commune, prête à accueillir une opération urbanistique en matière d'aménagement du territoire (construction d'infrastructures communales telles des marchés, des sites de décharges des abattoirs publics, etc.) ;
- ✓ l'existence de propriétés appartenant à l'État haïtien dans des zones appropriées à ces interventions précitées ;
- ✓ la beauté du site communal, de son espace physique bénéficiant encore d'une certaine couverture végétale, de ses plages ;
- ✓ l'engouement et la solidarité citoyenne dans la commune. Pour preuve, les performances des clubs sportifs saint-marcois en championnat national de football de première division ;
- ✓ l'expérience de coopération de la municipalité d'une part avec l'État central, en particulier le MICT, et aussi avec d'autres instances de l'État haïtien ; d'autre part, avec des partenaires nationaux (des institutions de la commune) et internationaux (ONG, bailleurs de fonds internationaux) dans le cadre de jumelage ou de subventions de projets.



MENACES

- ✓ Le phénomène de bidonvilisation occasionnée par la multiplication des petites propriétés ;
- ✓ le relief de plaine, en forte proportion dans la commune, susceptible d'être inondé par le fleuve Artibonite en période de crue ou éventuellement si les barrages de Péligre viendraient à se rompre.

CONTRAINTES

- ▶ Le manque d'expertise de la mairie dans des domaines nécessitant une technicité pointue ;
- ▶ le manque de matériels et d'équipements notamment en matière de gestion de déchets, du service pompier, de construction et autres interventions relevant de la compétence communale ;
- ▶ Le trop faible ratio de courant électrique fourni par l'EDH et la vétusté du réseau hydraulique.



Pour le plein développement de la commune, il faudra trouver les moyens et une bonne stratégie pour profiter de ces opportunités et valoriser ces atouts, tout en contournant ces menaces et en levant ces contraintes.

2.6 Certaines considérations d'ordre technique en matière d'aménagement de l'espace saint-marcois

Les considérations qui vont suivre sont tirées des observations directes de l'espace du centre ville, des entrevues réalisées avec certaines personnes ressources de la ville et de la littérature.

ESQUISSE D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT POUR LA VILLE DE SAINT-MARC

L'espace urbain à travers le territoire communal mérite une attention particulière pour ce qu'il représente comme enjeux. Planifier le développement d'une ville comme Saint-Marc revient, en matière d'aménagement de territoire, à prendre de grandes décisions non sans heurt contre le *statu quo* de son espace congestionné et bidonvillisé. Il revient aux acteurs concernés de définir le schéma d'aménagement le plus approprié aux besoins de la population par rapport à la morphologie naturelle du milieu : configuration de l'espace physique et de son mode d'occupation, spécificités de l'espace urbain saint-marcois.

La ville de Saint-Marc jouit pratiquement des mêmes avantages, et présente les mêmes inconvénients et caractéristiques du milieu urbain haïtien en général :

- trame régulière du centre-ville tracé en damier, mais vite saturée par une occupation anarchique (morcellement des parcelles et détérioration du tissu régulier des ilots) ;
- extension irrégulière greffée autour de la trame régulière de base ;
- imprécision quant aux limites de la ville et de la commune ;
- localisation de la ville au piedmont des mornes, et tant que possible, sur le littoral côtier ;
- faible altitude des villes et proximité de ces dernières aux cours d'eau, augmentant ainsi les risques d'inondation ;
- l'espace urbain est le plus souvent traversé par une route d'importance, nationale départementale ou communale ;
- le milieu urbain se définit comme pôle économique régional de développement, avec incidences négatives sur la répartition spatiale de la densité urbaine et provoquant une faible disponibilité foncière.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre d'une vision plus généraliste que le cadre de réflexion d'un plan d'investissement municipal, divers types classiques d'interventions urbanistiques et des notions et concepts internationaux pourraient être adaptés à la réalité urbaine de Saint-Marc comme modèle de développement urbain.

- Définition de **nouvelles voies pour la connexion nord-sud** : le tronçon de la route nationale N° 1 traversant la ville devra être déclassée comme route nationale pour être reléguée au rang de route communale, au profit de la création d'un ou de deux axes routiers encadrant, du nord au sud, le gros de l'agglomération bâti. Ces axes pourraient passer l'un sur le littoral, l'autre dans la partie est de la ville, des montagnes du sud en passant par l'extérieur de Pivert, pour retrouver au nord la route nationale N° 1 ;
- définition d'une **rocade autour de la ville comme moyen de décongestionnement**, avec fonction de voie rapide reliant le grand Nord du pays à Port-au-Prince : les deux grands axes cités dans le paragraphe précédent pourraient être considérés comme parties intégrantes de cette rocade ;
- **clearing ou reconstitution de grandes parcelles** : l'État pourrait s'engager à la longue dans un processus de récupération de groupes de parcelles adjacentes pour la reconstitution des grandes parcelles originelles avec cependant de nouvelles vocations, au niveau du centre-ville, qui deviendra alors centre-ville historique à triple vocation, culturo-économico-touristique ;
- définition d'un **zoning à partir du plan d'occupation du sol communal** détaillé et actualisé : ceci aurait pour effet de confirmer ou de redéfinir la vocation des portions du territoire communal par rapport à leurs incidences sur le milieu urbain ;
- la ville de Saint-Marc est potentiellement extensible à la fois vers le nord, vers le sud et vers l'est. Toutefois, la priorité devra être accordée aux directions est et nord, tout en tenant compte des restrictions imposées par la proximité des rivières et des régions côtières inondables. À titre indicatif, ces restrictions pourraient interdire de construire dans un rayon d'au moins 500 m autour des points d'eau et des cours d'eau, et pas à moins de 5 m au-dessus du niveau de la mer par rapport au littoral.

D'autres types d'intervention sont à imaginer, à côté de ceux-là suggérés dans le cadre de ce document d'élaboration du Plan d'investissement municipal.

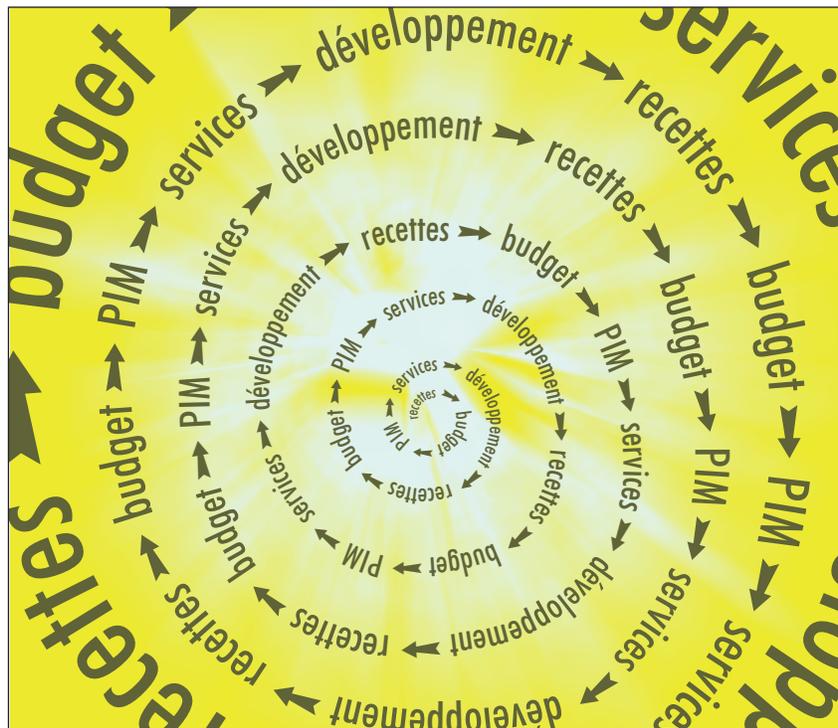
3. PRÉSENTATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE PRÉSENTE ET FUTURE DE LA COMMUNE

Le financement des projets du PIM repose en grande partie sur les prévisions de recettes fiscales à collecter par la mairie de Saint-Marc dans les cinq années à venir. Avec un potentiel fiscal annuel estimé à **275 millions de gourdes**, la mairie peut faire des prévisions de recettes de l'ordre de **770 millions de gourdes pour le quinquennat 2011-2016**. Pour cela, l'administration municipale devra remédier à ses contraintes et faiblesses en intensifiant les campagnes d'information et de sensibilisation, en stimulant la coopération avec la DGI, en activant le processus de mise en demeure, de recouvrement forcé et de poursuites judiciaires afin de dégager les fonds nécessaires pour assurer le financement des projets. À ces revenus directs s'ajouteront les transferts provenant du Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT).

En plus des recettes fiscales, la mairie de Saint-Marc devra contacter un ensemble d'institutions susceptibles de contribuer à la réalisation du PIM en apportant un cofinancement, comme c'est le cas d'ailleurs de l'USAID, dans le cadre de la réhabilitation de la route de Pivert et de la construction du marché communal de Saint-Marc. Parmi ces institutions, on peut citer les différents ministères sectoriels dont les interventions rentrent dans les domaines de compétences de la mairie, les bailleurs bilatéraux et multilatéraux.

TABEAU 2 - PRÉVISIONS DES RECETTES FISCALES DE LA MAIRIE DE SAINT-MARC SUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

| Année | Recettes prévues (G ^{de}) | Budget (G ^{de}) | |
|--------------|-------------------------------------|---------------------------|----------------------|
| | | Fonctionnement (30%) | Investissement (70%) |
| 1 | 70 000 000 | 21 000 000 | 49 000 000 |
| 2 | 100 000 000 | 30 000 000 | 70 000 000 |
| 3 | 125 000 000 | 37 500 000 | 87 500 000 |
| 4 | 200 000 000 | 60 000 000 | 140 000 000 |
| 5 | 275 000 000 | 82 500 000 | 192 500 000 |
| Total | 770 000 000 | 231 000 000 | 539 000 000 |





4. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROCESSUS PARTICIPATIF ET DE LA LISTE COMPLÈTE DES PROJETS RETENUS

Le vendredi 16 septembre 2011, la première phase de l'étape de planification du Plan d'investissement municipal de la commune de Saint-Marc a débuté par une rencontre entre l'administration communale, les représentants du projet LOKAL et ceux du Consortium Intell Consult-Groupe Dario Noel-Groupe Eric Vilmont. Cette rencontre, à laquelle ont pris part six personnes, a permis à l'équipe technique de prendre contact avec l'administration municipale, de planifier le contenu de l'atelier bilan, de soumettre un calendrier et de recueillir une partie de la documentation nécessaire à la préparation de la deuxième étape.

Toutefois, le processus était pris dans l'impasse à cause d'une divergence de vue entre la municipalité et le groupe d'appui au Plan d'investissement municipal, constitué des comités techniques mixtes qui, au cours de l'année 2010, ont participé aux phases préliminaires du processus d'élaboration du PIM. Cette situation, qui a entravé le démarrage du processus,

a occasionné beaucoup de rencontres de médiation sur l'initiative du projet LOKAL. L'une de ces rencontres était déterminante pour élaborer les stratégies devant amener les deux parties sur une même table. Cette rencontre s'est tenue le mardi 20 septembre 2011 et à laquelle ont participé la médiatrice envoyée par LOKAL, l'agent de terrain de LOKAL, l'administrateur de la mairie et le Consortium.

La deuxième étape du processus a été entamée le jeudi 13 octobre 2011 par la tenue d'un atelier-bilan autour des idées de projets qui ont été priorisées en 2010, première phase de l'étape de montage du PIM. Le groupe d'appui constitué d'élus locaux, de représentants de tous les secteurs de la société civile, du secteur privé des affaires, d'institutions présentes dans la commune, d'organismes de développement, des services déconcentrés de l'État, soit un total de 34 personnes, ont pris part à cet atelier ou cours duquel une mise en contexte a été présentée, la méthodologie du PIM exposée et un calendrier

PHOTO 6 - PREMIÈRE RENCONTRE ENTRE L'ÉQUIPE TECHNIQUE ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



soumis aux participants. Par ailleurs, l'administrateur a présenté les réalisations de la mairie pour l'année fiscale 2010-2011, le contrôleur financier a fait un exposé des motifs du budget 2011-2012, et l'équipe technique a présenté la liste des 17 projets identifiés en 2010 et transmise par la mairie dont les 7 les plus prioritaires. À noter que ces 7 projets relevaient essentiellement des domaines de l'économie, de l'environnement et des infrastructures.

Le 21 octobre 2011, l'équipe technique a démarré la deuxième phase de montage du PIM en réalisant, en cinq modules, une formation en élaboration de projets pour les 36 participants présents. À la fin de cet atelier, ces derniers ont jugé bon d'enrichir la liste des 17 projets en l'actualisant sur la base de nouvelles problématiques adressées et de récents défis posés à la communauté. Cette suggestion a été acceptée à l'unanimité par les participants qui ont identifié 5 nouvelles idées de projet, amenant la liste de départ à 22. Toutefois, les conclusions d'analyses faites par l'équipe technique ont donné lieu à des remarques pertinentes qui ont permis de fusionner et de reformuler 5 idées de projets, tirées de cette liste, ramenant ainsi à 19 la liste des projets prioritaires.

Il a été ensuite demandé aux participants de choisir, par vote, les trois projets qui doivent compléter la liste des projets les plus prioritaires devant faire l'objet d'un reformatage ou d'une élaboration. Les résultats du vote ont été publiés par l'équipe technique qui

a ensuite présenté la liste de ces projets prioritaires à l'appréciation de l'administration municipale. Une autre idée de projet a été ajoutée à cette liste par la mairie pour la ramener à 20 projets prioritaires. À la fin de la journée, les participants se sont mis d'accord sur les 12 projets qui devront faire l'objet de reformatage ou de formulation.

La dernière phase de l'étape de montage du PIM a été entamée par la tenue des ateliers de reformatage des ébauches de fiches de projet et d'élaboration de nouvelles fiches de projet au cours des journées du 22 et 23 octobre 2011 et auxquels 30 personnes ont pris part. Les participants ont été divisés en cinq ateliers selon les domaines de compétence de la mairie :

- l'économique,
- l'environnement,
- les infrastructures,
- la santé et l'assainissement,
- l'urbanisme.



PHOTO 7 - VOTE DES PROJETS PRIORITAIRES



PHOTO 8 - ATELIERS DE REFORMATAGE DES FICHES DE PROJET

Le rapporteur de chaque atelier a présenté les fiches de projet à l'ensemble des participants afin de recueillir des suggestions, noter des remarques, les renforcer et les corriger. Ces trois jours de travail ont permis d'achever l'étape de montage du PIM.

Le tableau suivant dresse la liste des 20 idées de projets jugés les plus importants par les participants lors de l'atelier d'identification et d'hierarchisation de projets communaux par domaine de compétences.

Ce tableau traduit l'attente de la population par rapport aux compétences de la commune en matière d'équipements et de services publics collectifs. Une grande place est accordée à la gestion et l'organisation de l'espace communal.

TABLEAU 3 - IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES PAR LA POPULATION

| Domaine | Idées de projets proposées |
|--------------------------------|---|
| Économique | 1) Délimitation cadastrale de la zone Anba Gwo Mòn |
| | 2) Construction d'un marché communal au nord ou à l'est de la ville de Saint-Marc |
| | 3) Construction d'un marché moderne à la place Dartiguenave |
| | 4) Construction et gestion d'un abattoir communal |
| Environnement | 5) Construction et curage des canaux d'évacuation de la Scierie, Blokos et Fleurenceau |
| | 6) Gestion des déchets dans la ville de Saint-Marc |
| | 7) Étude du système d'assainissement de la ville de Saint-Marc |
| Infrastructure | 8) Rénovation du parc Levelt de Saint-Marc |
| | 9) Création d'une crèche municipale |
| | 10) Reconstruction du canal de Petite Rivière de la rue Louverture à la rue Pinchinat |
| | 11) Création d'une école communale à Goyavier (3 ^e section) |
| | 12) Création d'un asile communal à Timonette (5 ^e section) |
| | 13) Réhabilitation des tronçons de route : ruelle Brilland et rue Pétion prolongée (1 km) |
| | 14) Construction de la route Bannik et Jeanton I (5.5 km) |
| Santé et assainissement | 15) Renforcement du service d'hygiène et de police sanitaire dans la commune de Saint-Marc |
| Urbanisme | 16) Régulation de la circulation des véhicules dans la ville de Saint-Marc |
| | 17) Augmentation de lampes dans les principales artères de la ville et sur la place Philippe Guerrier |
| | 18) Construction d'une place publique au niveau de la 1 ^e section |
| | 19) Reconstruction des places Philippe Guerrier et de la Paix |
| | 20) Création d'une gare routière |



5. PRÉSENTATION DES 12 PROJETS RETENUS

Le PIM couvre vingt projets priorités par les représentants de la population de Saint-Marc, non compris le projet de mobilisation fiscale et celui de l'élaboration du Plan d'aménagement et d'extension de la ville (PAE), le tout devant être réalisé durant les cinq années à venir, pour répondre aux *desiderata* de la population de la commune. Cette version préliminaire ne présente cependant que douze fiches de projets. Les huit autres fiches de projets devront être élaborées dans un délai ne dépassant pas dix-huit mois pour être intégrés dans le document final du PIM.

Les dépenses dans les budgets des projets sont divisées en :

- 1) dépenses d'études,
- 2) dépenses de mise en place d'infrastructures,
- 3) dépenses de fonctionnement.

Le PIM présente pour chaque projet un récapitulatif de ces principales postes de dépenses et des institutions qui pourraient s'engager à les prendre en charge, à côté de la mairie. Dans le chapitre traitant de la programmation, il est fait une répartition annuelle de ces différents postes.

Les fiches de projets représentent en quelque sorte les termes de référence des projets qui constituent le PIM. Certains projets peuvent directement servir de base pour la réalisation des interventions; d'autres en appellent à des études plus approfondies ou à des études techniques avant d'être exécutés.

Il est important de souligner que la mise en œuvre de ces 12 premiers projets nécessitera plus de 385 millions de gourdes de financement. La mairie apportera, en fonction des nouvelles dispositions prises par rapport à la mobilisation fiscale dans laquelle elle s'est fortement engagée, près 54 % de ce montant et recherchera un cofinancement à hauteur de 46 %. Le cofinancement recherché couvrira, en particulier, les deux projets d'infrastructures routières, la construction d'une école communale et la gestion des déchets, priorités par les différents secteurs.

Dans les sections qui suivent, les douze idées de projets prioritaires sont présentées par domaine de compétence de la mairie.

5.1 Domaine économique

5.1.1 Projet de construction et de gestion d'un abattoir dans la commune de Saint-Marc

Le marché de Saint-Marc reçoit plus d'une centaine d'animaux destinés à l'abattage par semaine. Ces animaux sont cependant abattus sur un site dépourvu de structures, dans des conditions d'hygiène inappropriées et sans équipements de conservation des produits. La localisation du site d'abattage constitue une menace pour l'environnement car le déversement des déchets se fait soit dans un coin, soit sur le littoral. L'objectif du projet est la mise en fonctionnement d'un abattoir de 800 mètres carrés permettant d'améliorer les conditions de travail des acteurs de la filière viande et de mettre à la disposition des consommateurs, des boucheries et des charcuteries, des produits répondant aux normes de qualité. Les résultats espérés sont les suivants :

- ◆ un abattoir bien équipé fonctionnera dans la commune ;
- ◆ un système de gestion sera mis en place et des redevances seront collectées pour assurer la sécurité des lieux, l'entretien des équipements et un minimum de facilités aux usagers ;
- ◆ une structure de conservation (chambre froide) sera disponible, de même que des espaces pour une boucherie-charcuterie.

La stratégie de mise en œuvre prévoit d'établir un système de facturation des services qui tient compte des besoins de fonctionnement et d'entretien de l'abattoir et d'impliquer dans sa gestion une structure coopérative ou parapublique préalablement formée à cet effet par le projet.

L'étude technique et l'étude de rentabilité économique ainsi que la supervision seront réalisées par des opérateurs prestataire de services (OPS) à recruter par appel d'offre. La mairie fera l'acquisition d'un terrain de 4000 mètres carrés pour construire l'abattoir. Un autre OPS sera sélectionné pour l'exécution des travaux, l'acquisition et l'installation des équipements et les formations. Le service de génie municipal interviendra au niveau du contrôle des travaux.



PHOTO 9 - MAUVAISES CONDITIONS DES ABATTAGES DES ANIMAUX

TABLEAU 4 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE CONSTRUCTION ET DE GESTION D'UN ABATTOIR DANS LA COMMUNE DE SAINT-MARC

Le budget global est estimé à **20 820 000 gourdes** dont : 13 600 000 gourdes pour la construction, la clôture, un système d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées; 2 400 000 gourdes pour les équipements; et 300 000 pour la formation de l'entité chargée de la gestion déléguée de l'abattoir. 2 500 000 gourdes sont prévues pour l'acquisition du terrain. Les études, la mobilisation et les frais de gestion pour les premiers six mois sont estimés à 2 000 000 gourdes.

Le financement du projet pourra s'échelonner sur deux années fiscales. Les travaux seront financés à 15 % par les taxes collectées par la mairie et à 85 % par des subventions d'autres bailleurs.

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|---|----------------------------|------------------------------------|
| Mobilisation/sensibilisation de la population | 20 000 | Mairie |
| Études complémentaires | 1 500 000 | USAID |
| Acquisition de terrain | 2 500 000 | Mairie |
| Construction clôture | 2 600 000 | USAID/OIM |
| Construction des locaux | 10 000 000 | MICT/FGDCT/ USAID/OIM |
| Achat d'équipements | 2 400 000 | USAID |
| Alimentation en eau et drainage | 1 000 000 | PNUD/ MINUSTAH |
| Mise en place organisme de gestion | 300 000 | Mairie |
| Frais de gestion sur 6 mois | 500 000 | Mairie |
| Total | 20 820 000 | |

5.1.2 Projet de création d'une gare routière à l'extrémité nord ou à l'extrémité sud-est de la ville de Saint-Marc

La commune fait face à un encombrement et une occupation irrationnelle de l'espace centre ville et un stationnement anarchique des véhicules, tous avec des impacts négatifs sur la ville. Il s'ensuit donc un risque important d'accidents causés par une mauvaise planification de la circulation, de fortes nuisances de type environnemental sur la vie des habitants des différents quartiers affectés par les activités automobiles, la pollution sonore et l'insalubrité grandissante des rues aux alentours. Comme on peut le remarquer, le problème de la circulation au centre ville de Saint-Marc est complexe. S'y attaquer revient à trouver un ensemble de solutions nécessitant la concrétisation de grandes décisions, efficaces et à effets durables, comme la création d'une gare routière.



Ce projet a l'avantage de résoudre les problèmes constatés de la circulation et du transport en commun, mais aussi de s'inscrire dans une logique de décentralisation ou de développement régional.

L'objectif du projet est de construire une gare routière de 10 000 m² qui permettra d'améliorer la qualité des services rendus par les opérateurs, de diminuer les embouteillages à la circulation des véhicules et des piétons, de réduire considérablement la pollution de l'air, la pollution sonore et l'insalubrité des rues, et de mettre à la disposition des usagers un meilleur service et une meilleure coordination des lignes de départ et d'arrivée. Les résultats espérés sont les suivants :

- ◆ une gare routière de 10 000 m² est construite et mise à la disposition des usagers de la commune ;
- ◆ un meilleur service de transport en commun est offert aux usagers ;
- ◆ un système de gestion est mis en place et des redevances sont collectées pour assurer la sécurité des lieux, l'entretien des équipements et un minimum de facilités aux usagers ;
- ◆ des mesures concrètes sont prises pour la protection de l'environnement et la diminution des cas d'accidents.

En ce qui concerne la stratégie, il est prévu d'établir un système de facturation des services qui tient compte des besoins de fonctionnement et d'entretien de la gare et d'impliquer dans la gestion de la gare un comité multisectoriel préalablement formé à cet effet

par le projet et qui inclura, entre autres, la mairie, le service de la circulation de la PNH, les associations ou regroupements de chauffeurs et des propriétaires de véhicules de transport en commun. Une firme technique spécialisée devra assurer la réalisation des travaux selon les normes internationales en vigueur pour la standardisation de la gare.

Les études technique et socio-économique et la supervision seront réalisées par des opérateurs prestataire de services (OPS) à recruter par appel d'offre. La mairie fera l'acquisition d'un terrain de 10 000 mètres carré pour construire la gare. Un autre OPS sera sélectionné pour l'exécution des travaux, l'acquisition et l'installation des équipements et les formations. Le service de génie municipal, un cadre du service des finances locales et d'autres citoyens qualifiés de la commune interviendront au niveau du contrôle des travaux.

Le budget global est estimé à **21 millions gourdes**, dont 9,5 millions pour la construction, 1 million pour les équipements et 1 million pour la formation et l'accompagnement de l'entité chargée de la gestion déléguée de la gare. 4 millions de gourdes sont prévues pour l'acquisition du terrain. Les études, la mobilisation, et la supervision des travaux sont estimés à 5,5 millions de gourdes.

**TABEAU 5 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIÈRE**

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{des}) | Sources de financement pressenties |
|---|-----------------------------|------------------------------------|
| Mobilisation et sensibilisation de la population | 50 000 | Mairie |
| Études complémentaires | 4 800 000 | Mairie |
| Acquisition de terrain | 4 000 000 | Mairie |
| Construction | 9 500 000 | Mairie 50 %, (BID, BM, OIM) 50 % |
| Supervision des travaux | 665 000 | Mairie |
| Achat de matériel et équipement | 1 000 000 | Mairie |
| Formation et accompagnement du comité de gestion | 1 000 000 | Mairie |
| Fonctionnement de la gare sur 5 ans (personnel et autres) | recettes internes | Mairie |
| Total | 21 015 000 | |

Le financement du projet pourra s'échelonner sur deux années fiscales et sera supporté à 78 % par les taxes collectées par la mairie et à 22 % par des subventions de bailleurs de fonds.

5.1.3 Projet de construction d'un marché dans la commune de Saint-Marc

La place de marché Dartiguenave représente un facteur d'insalubrité dans l'environnement urbain et entrave la circulation routière. En effet, un tiers de la superficie de l'espace urbain saint-marcois est occupé de manière anarchique par des marchands et des vendeurs ambulants. Les rues, les berges et le lit du canal Ti Rivyè à proximité du marché sont de véritables dépotoirs de déchets de toutes sortes. D'ailleurs, les possibilités de délocalisation du marché municipal dans le cadre d'un meilleur réaménagement urbain sont envisagées par un grand nombre de citoyens.

L'objectif du projet est de construire un marché de 4 000 m² dans les quartiers périphériques nord ou est de la ville afin de faciliter la commercialisation des denrées agricoles, de dynamiser le commerce urbain, de pallier les effets de l'insalubrité et de la pollution, et de décongestionner le trafic urbain. Les résultats espérés sont les suivants :

- ◆ un marché de 4 000 m² est construit et mis à la disposition de 2 000 marchands et marchandes;
- ◆ un comité de gestion multisectoriel est constitué et fonctionnel;
- ◆ la place Dartiguenave (2 400 mètres carrés) retrouve une attractivité plus conforme à sa position centrale au cœur de la ville;
- ◆ des emplois sont créés dans la ville;
- ◆ la circulation routière est améliorée;
- ◆ les produits agricoles provenant des sections communales sont écoulés plus facilement dans la ville;
- ◆ la pollution et les risques de maladies diminuent.

En ce qui concerne la stratégie, un comité multisectoriel sera formé et impliqué aux côtés de la mairie afin d'assurer la gestion et l'entretien du marché. Le comité sera impliqué dans la planification et l'application des horaires d'ouverture et de fermeture de l'entrepôt et du marché.



PHOTO 11 - MARCHÉS DE RUE À SAINT-MARC

Les études technique et socio-économique et la supervision seront réalisées par des opérateurs prestataire de services (OPS) à recruter par appel d'offre. La mairie fera l'acquisition d'un terrain de 8 000 m² pour construire le marché. Un autre OPS sera sélectionné pour l'exécution des travaux et les formations. Le service de génie municipal et d'autres citoyens qualifiés de la ville interviendront au niveau du contrôle des travaux.

Le budget global est estimé à **84 725 000 gourdes**, dont 72 000 000 de gourdes pour la construction du marché, 1 100 000 gourdes pour le recensement des marchands et marchandes, et la formation et l'accompagnement du comité de gestion. Quatre millions de gourdes sont prévues pour l'acquisition du terrain. Les études, la mobilisation et la supervision générale des travaux sont estimés à 7 625 000 gourdes.

TABLEAU 6 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DANS LA COMMUNE DE SAINT-MARC

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--|----------------------------|--|
| Mobilisation et sensibilisation de la population | 25 000 | Mairie |
| Acquisition de terrain | 4 000 000 | Mairie |
| Recensement des marchands | 100 000 | Mairie |
| Étude socio-économique | 2 000 000 | USAID-HRI/OIM/PNUD |
| Étude technique | 2 800 000 | USAID-HRI/OIM/PNUD |
| Construction du marché | 72 000 000 | Mairie (25%) MICT/FGDCT/ USAID-HRI/ OIM/PNUD (75%) |
| Supervision générale des travaux avant la remise | 2 800 000 | Mairie |
| Formation et accompagnement du comité de gestion | 1 000 000 | Mairie |
| Total | 84 725 000 | |

PHOTO 12 - INSALUBRITÉ DES MARCHÉS ACTUELS

Le financement du projet pourra s'échelonner sur deux années fiscales. Les travaux seront financés à environ 31% par les taxes collectées par la municipalité et à 69% par des subventions d'autres partenaires.



5.2 Domaine de l'environnement

5.2.1 Construction et réhabilitation du système d'évacuation des eaux usées au niveau de la Scierie, de Fleurenceau et de Blockhaus

Les artères du centre ville de Saint-Marc bénéficiaient jadis de travaux de réaménagement entrepris occasionnellement soit par le MTPTC, soit par la mairie ou les ONG œuvrant dans le domaine de la réhabilitation des routes et d'infrastructures dans la commune. Certaines zones, comme Pivert, ont encore la chance de bénéficier de telles interventions de la part d'organismes de développement, à l'instar de l'USAID/HRI. Néanmoins, les travaux de maintenance et d'entretien ne sont jamais effectués par les instances concernées. Certaines zones sont négligées ou oubliés. Les égouts et les canaux d'évacuation des eaux de la Scierie, de Fleurenceau et de Blockhaus ne font plus l'objet de services de nettoyage et de restauration, provoquant ainsi des cas d'inondation en période pluvieuse et l'envahissement continu de certaines artères par les eaux provenant des canaux obstrués et détruits. Cette situation affecte le bon déroulement des activités économiques et sociales et gêne la circulation des véhicules.

L'objectif du projet est de contribuer à diminuer les risques d'inondations provoquées par les égouts obstrués et détruits. Comme résultats attendus, on s'attend à :

- ◆ la réalisation d'un état des lieux des bassins versants surplombant la Scierie, Blockhaus et Fleurenceau ;
- ◆ l'évaluation de la perméabilité du système d'évacuation des eaux de la ville ;
- ◆ la construction de 5 km de canaux d'évacuation des eaux au niveau des zones concernées ;
- ◆ la diminution des pathologies liées à certains vecteurs, telles que la malaria et la dengue ;
- ◆ l'amélioration de la qualité de vie des gens des quartiers et des zones riveraines ;
- ◆ l'augmentation des valeurs locatives des maisons situées dans les zones concernées.



En ce qui concerne la stratégie, une campagne de sensibilisation sera effectuée auprès des habitants des zones ciblées et un appel d'offre sera lancé. On fera une étude de faisabilité technique pour la construction de 5 km de canaux d'évacuation des eaux.

En somme, le coût estimatif du projet pour cette première opération est de **29 300 000 gourdes**.

Le curage étant une opération récurrente, la mairie devra prévoir annuellement la somme de 500 000 gourdes pour trois opérations d'enlèvement de gravât.

TABLEAU 7 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DU SYSTÈME D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES AU NIVEAU DE LA SCIERIE, DE FLEURENCEAU ET DE BLOCKHAUS

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Sensibilisation | 50 000 | Mairie |
| Études complémentaires | 1 000 000 | MTPTC |
| Construction des canaux (5 km) | 25 000 000 | Mairie (70 %) MICT/MDE (30 %) |
| Supervision | 1 750 000 | Mairie |
| Entretien (sur 3 ans) | 1 500 000 | Mairie |
| Total | 29 300 000 | |

Ce projet sera pris en charge par la mairie qui sollicitera l'appui technique et financier des bailleurs de fonds et des institutions étatiques pour les études complémentaires et 30 % des fonds nécessaires à la construction de 5 km de canaux.

5.2.2 Gestion des déchets dans la ville de Saint-Marc

La mauvaise gestion des déchets entraîne une situation d'insalubrité ayant comme conséquence l'augmentation de risques sanitaires (aggravée avec la présence du choléra dans le pays), la pollution des sources, la difficulté de circulation des véhicules et des piétons, et l'encombrement des rivières et des égouts. La zone Anba Gwo Mòn est le principal lieu de décharge des ordures et déchets de toutes sortes et cela, sans contrôle des instances étatiques. Les rivières de Saint-Marc représentent la deuxième cible de déversement des détritiques avec toutes les conséquences que cela entraîne pour les riverains ainsi que la faune.

Le projet vise à construire un site, à Anba Gwo Mòn, pour le traitement des déchets, mettre en place un système de collecte, de transport et d'entreposage des déchets, et réduire les problèmes de santé humaine et animale liés aux décharges intempestives des déchets. Les résultats attendus sont :

- ♦ la population urbaine de Saint-Marc est sensibilisée et conscientisée sur les bonnes pratiques environnementales;
- ♦ la mairie sera dotée de matériels et d'équipements pour le ramassage et le transport de déchets;
- ♦ la mairie disposera de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant pour collecter et transporter les déchets;
- ♦ les déchets seront collectés régulièrement et un budget pour le fonctionnement du service de la voirie sera disponible;
- ♦ Les décharges dans les rivières et les espaces libres de la ville sont réduites.

La stratégie consistera en la sensibilisation de la population et la valorisation de la main d'œuvre locale dans la réalisation des travaux. Des comités de quartier et des comités de marchés publics seront

formés et impliqués aux côtés de la mairie dans la gestion des déchets. Les comités de quartier seront impliqués dans la planification et l'application des horaires de collecte, de même que dans le suivi des opérations de collecte. La mairie pourrait envisager la mise en place d'un système de paiement de redevances qui peut assurer le recouvrement des coûts de ce service par la mairie ou par un prestataire. Dans ce dernier cas, la mairie choisirait de sous-traiter la collecte des déchets au lieu de l'assurer elle-même.

Une étude technique du projet sera aussi réalisée en tenant compte du volume de déchets générés par la communauté afin de définir le plan de collecte des déchets et des moyens matériels et humains à mobiliser. Elle servira aussi à planifier la phase de traitement et de valorisation des déchets. Les ingénieurs du service de génie municipal assureront la supervision des travaux. Trois membres qualifiés du comité d'appui assureront la supervision périodique des travaux en vue de suivre l'état d'avancement du projet. Le service de voirie sera renforcé en personnel et équipements et un local sera construit pour héberger ce service. L'aménagement du site se fera dans l'optique d'un éventuel traitement et valorisation des déchets.

Le budget global est estimé à **53 700 000 gourdes**, dont 4 000 000 gourdes pour l'aménagement du site de décharge, 45 000 000 gourdes pour les équipements et 700 000 gourdes pour le suivi et l'évaluation. Les études sont estimées à 1 000 000 de gourdes.

TABLEAU 8 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES POUR LE PROJET DE GESTION DE DÉCHETS DANS LA VILLE DE SAINT-MARC

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|---|----------------------------|------------------------------------|
| Campagne de sensibilisation et de motivation de la population | 500 000 | Mairie |
| Étude technique | 1 000 000 | Mairie |
| Aménagement du site de décharge | 4 000 000 | Mairie |
| Achat des équipements | 45 000 000 | Mairie (50%) MICT/ MTPTC (50%) |
| Suivi et évaluation | 700 000 | Mairie |
| Fonctionnement sur 5 ans (carburant, entretien des équipements) | 2 500 000 | Mairie |
| Total | 53 700 000 | |

Le financement du projet pourra s'échelonner sur trois années fiscales. La mairie prévoira un coût annuel prévisionnel sur 5 ans pour assurer le fonctionnement de certains équipements. Le projet sera financé à 58 % par les taxes collectées par la mairie qui pourra solliciter l'appui financier d'autres institutions (le MTPTC ou le MDE, par exemple) à hauteur de 42 % pour l'acquisition de certains équipements (camion à benne compressif, *backhoe loader*, poubelles, etc.).

PHOTO 14 - DÉCHETS AU MILIEU DE LA RUE



5.3 Domaine de l'urbanisme

5.3.1 Projet de régulation de la circulation des véhicules dans la ville de Saint-Marc

La ville de Saint-Marc, comme beaucoup d'autres centres urbains haïtiens, doit faire face au problème de la circulation. L'augmentation de la population, la prolifération de motos, l'encombrement des lieux publics par des motos mal stationnées, la non-utilisation des points de stationnement pour la prise des passagers, la surcharge des motos en violation du code de la route, tels sont les principaux aspects du problème auxquels veut s'attaquer le projet.

Ce projet de régularisation de la circulation se donne donc pour objectif de relever le niveau de la qualité de vie de la population. Pour cela, il se propose de responsabiliser le citoyen saint-marcois dans sa pratique de déplacement, et de participer, aux côtés de la PNH, à la structuration du service de la circulation et du transport en commun. En ce sens, la stratégie déployée sera l'implication des acteurs à tous les niveaux dans le domaine de la circulation : les usagers de la route (chauffeurs et surtout motocyclistes), le syndicat de chauffeurs ainsi que les concessionnaires de véhicules pour les transferts des informations de base à l'acquisition d'un véhicule (immatriculation, assurance, information sur le propriétaire), et la PNH. La restauration de l'autorité de l'État sera également déterminante à la

fois comme moyen et finalité du projet. La sensibilisation des utilisateurs sera aussi un élément déterminant de la stratégie de réalisation du projet. Le projet se propose aussi d'agir sur certains besoins pratiques en matière de circulation comme l'installation d'un plus grand nombre de feux de signalisation, l'augmentation des policiers pour fluidifier la circulation aux heures de pointe.

Les résultats escomptés seront, entre autres, la diminution des cas d'accidents et une meilleure gestion de l'espace urbain. Ainsi, la grande majorité de la population sera satisfaite de la prise en charge du service par les autorités.

Ce projet, d'une durée de 15 mois, implique les activités de mis à jour et d'inventariage des lois sur la circulation, des campagnes médiatiques de sensibilisation, d'identification des véhicules, de recyclage des contrevenants récidivistes, de récupération par les autorités des informations de base sur les propriétaires de véhicules (en particulier les motocyclettes) ainsi que l'installation et la mise en place des panneaux et des arrêts de bus, du suivi et évaluation du projet.



TABLEAU 9 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE RÉGULATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES DANS LA VILLE DE SAINT-MARC

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--|----------------------------|------------------------------------|
| Étude technique de faisabilité | 250 000 | Mairie |
| Mobilisation/sensibilisation | 100 000 | Mairie |
| Acquisition et mise en place du matériel et de l'équipement de signalisation nécessaires | 3 000 000 | Mairie |
| Construction des arrêts de bus et points de stationnement pour les moto-taxis | 7 000 000 | Mairie |
| Supervision des travaux | 250 000 | Mairie |
| Fonctionnement et maintenance sur 3 ans | 3 000 000 | Marie |
| Total | 13 600 000 | |

Les travaux seront financés exclusivement par les taxes collectées par la mairie. Cependant, la mairie pourra solliciter le support technique du MTPTC dans le cadre de l'exécution de ce projet.

5.3.2 Reconstruction des places Philippe Guerrier et de la Paix

Les places publiques à Saint-Marc constituent des témoins muets d'une époque révolue où il faisait bon vivre. Pourtant, de nos jours, ces espaces d'épanouissement des jeunes et de rencontre sociale ne sont plus que les vestiges de ce qu'ils étaient. De plus, ces places sont occupées de façon anarchique par de petits commerçants, des marchands et travailleurs en quête de mieux être. Ce projet a été priorisé dans le souci de restaurer ces patrimoines. Il vise la reconstruction des places Philippe Guerrier et de la Paix afin de leur redonner leurs visages d'antan, à côté de la volonté de renforcer les activités de loisir de la population, et d'améliorer l'image urbaine de la commune. Au niveau de ces parcs, il s'agira principalement a :

- ◆ installer des jets d'eau ;
- ◆ aménager des espaces verts et des trottoirs ;
- ◆ aménager des espaces de jeux pour enfants ;
- ◆ refaire les murs de protection ;
- ◆ planter des arbres ;
- ◆ aménager des espaces de parking, etc.

PHOTO 16 - UN BANC CASSÉ À LA PLACE PHILIPPE GUERRIER



La réalisation de ce projet permettra d'avoir comme résultats l'augmentation de la sociabilité des Saint-Marcois, la contribution à l'apaisement social et de surcroît l'augmentation de la fierté saint-marcoise. La mise en œuvre du projet priorisera la valorisation de la main d'œuvre et des entreprises locales. Le financement du projet peut s'échelonner sur plusieurs exercices fiscaux.

Le budget global est estimé à **11 700 000 gourdes**. Il sera pris en charge par la mairie de Saint-Marc, en collaboration avec ses partenaires locaux et internationaux.

TABLEAU 10 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE RECONSTRUCTION DES PLACES PHILIPPE GUERRIER ET DE LA PAIX

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--|----------------------------|------------------------------------|
| Étude technique préliminaire | 500 000 | Mairie |
| Mobilisation/sensibilisation | 100 000 | Mairie |
| Acquisition et mise en place des matériels et d'équipement nécessaires | 2 000 000 | Mairie (50 %) USAID / HRI (50 %) |
| Travaux de reconstruction | 6 000 000 | Mairie (50 %) USAID / HRI (50 %) |
| Entretien et maintenance sur 3 ans | 3 000 000 | Mairie |
| Supervision des travaux | 100 000 | Mairie |
| Total | 11 700 000 | |

Les travaux seront financés par des taxes collectées par la mairie à plus de 65 % qui pourra solliciter l'appui financier d'autres bailleurs de fonds pour environ 35 % du montant global.

5.3.3 Rénovation du parc Levelt de Saint-Marc

Le sport joue un grand rôle l'un dans la vie des Saint-Marcois. En ce sens, le parc Levelt se doit être toujours un cadre adéquat pour la réalisation des activités sportives de la commune et aussi être en mesure de répondre en tout temps à cet idéal.

Si quelques travaux d'aménagement en 2006 ont apporté certaines améliorations au niveau de la pelouse du parc comme l'implantation d'un gazon naturel et l'installation de quelques gradins, l'essentiel reste encore à faire au niveau des sanitaires, de la plomberie et de l'installation électrique. Ce projet offre l'opportunité de procéder à la restauration des lieux, en respectant le plus que possible les standards internationaux. L'objectif visé n'est autre que la rentabilisation de cette infrastructure, à dessein d'être en mesure de recevoir convenablement les compétitions nationales et internationales (championnat de football, en particulier, le championnat national de première

division et la CONCACAF des clubs champions); et de rendre plus confortables les spectateurs participant aux activités qui se tiennent au parc Levelt. Pour atteindre ces objectifs, il serait stratégique d'insister sur la conscientisation citoyenne pour garantir le bon état de fonctionnement des investissements faits dans le cadre du projet, et aussi de mobiliser toutes les associations ou regroupements sportifs concernés.

Les résultats attendus permettront d'avoir un parc restauré et offrant l'opportunité de multiplier les activités sportives et récréatives pour une plus grande et meilleure fréquentation du parc. Ceci permettra d'une part, d'accroître les recettes issues des rencontres et de faire du parc Levelt un pôle d'attraction économique, et d'autre part d'assurer la continuité dans la performance des athlètes et des équipes. L'embellissement de la ville est aussi recherché à travers ce projet.

À titre indicatif ces travaux coûteront approximativement **11,5 millions de gourdes** au total et pourront s'étaler sur 24 mois. Toutefois, l'étude viendra confirmer le type d'aménagement à faire et le coût réel des travaux.



Les travaux seront financés à hauteur de 65% par des taxes collectées par la mairie qui pourra solliciter l'appui financier d'autres bailleurs pour 35% du montant global du projet.

**TABEAU 11 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU PARC LEVELT DE SAINT-MARC**

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--|----------------------------|---|
| Étude technique de faisabilité | 250 000 | Mairie |
| Mobilisation/sensibilisation | 100 000 | Mairie |
| Acquisition et mise en place de matériels et d'équipements | 3 000 000 | Mairie (50 %) BM, OIM, USAID (50 %) |
| Travaux de rénovation | 5 000 000 | Mairie (50 %) BM, OIM, USAID (50 %) |
| Inauguration | 50 000 | Mairie |
| Fonctionnement et maintenance sur 3 ans. | 3 000 000 | Mairie |
| Supervision des travaux | 100 000 | Mairie |
| Total | 11 500 000 | |

5.4 Domaine de la santé et de l'assainissement



5.4.1 Renforcement du service d'hygiène et de police sanitaire dans la commune de Saint-Marc

La population de la commune de Saint-Marc fait face à une absence quasi-totale des services liés à l'hygiène publique et à l'inspection sanitaire. Il n'y a plus d'activités de contrôle de la qualité des produits d'abattoirs, des produits alimentaires et des médicaments respectivement dans les marchés, les magasins, les supermarchés et les pharmacies. La plupart des nouveaux quartiers de la ville de Saint-Marc ne sont pas drainés. Les mares, les latrines et les points d'eau stagnantes ne sont plus fumigés ni aspergés.

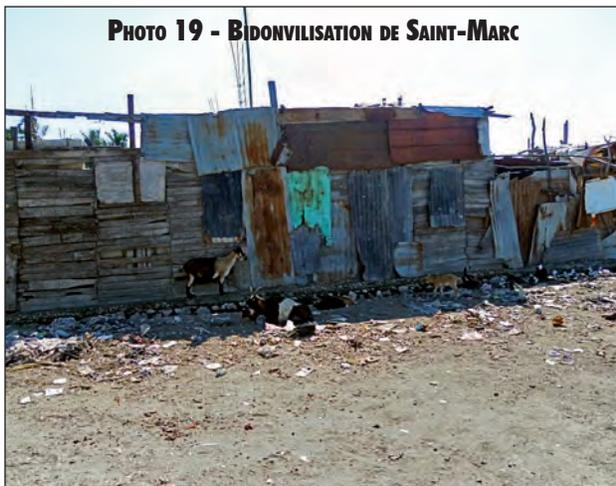
En outre, on constate l'absence du corps de police sanitaire dans la commune. Le service d'hygiène publique de la mairie ne fonctionne pas et n'existe même pas dans son organigramme. Le service

PHOTO 17 - ESPACE POUR CUISINER D'UN COMMERCE DE MANJE KWIT



d'inspection sanitaire de l'Unité communale de santé (UCS) de Saint-Marc est devenu fantôme au milieu de cette commune assaillie de toutes parts par la nouvelle épidémie de choléra qui sévit dans le pays. Le nombre d'inspecteurs, estimé à quatre ne correspond pas vraiment à la taille de la population. Par conséquent, leurs activités passent quasiment inaperçues. Cette situation est aggravée par le retard considérable accusé lors du paiement mensuel des inspecteurs sanitaires par le ministère de la Santé publique et de la Population.

De plus, on assiste à la démobilité des autorités des collectivités territoriales dans le domaine de l'hygiène publique et de la surveillance sanitaire. La population augmente rapidement à cause du taux d'accroissement naturel de la zone estimé à 3,4 %, la forte migration de la population du département de l'Ouest après le séisme du 12 janvier et le flux migratoire important causé par l'exode rural à la base d'une extension anarchique de la ville en absence de plan directeur d'urbanisme. Par conséquent, les habitants des zones de bidonville de Saint-Marc vivent dans de très mauvaises conditions d'hygiène.



Depuis quelques années, la commune assiste impuissante à l'augmentation considérable du nombre de marchands ambulants de médicaments dans les rues. À cela s'ajoute la libre circulation des médicaments à travers la commune et la vente illicite de produits avariés au vu et au su de tout le monde. Par ailleurs, le département de l'Artibonite dont fait partie la commune de Saint-Marc a été la première



zone touchée par l'épidémie de choléra. Il s'ensuit une reprise de conscience de la population des risques de contamination et de transmission de maladies liées aux mauvaises conditions d'hygiène et aux mauvaises habitudes alimentaires.

Le but du projet consiste à améliorer les conditions de vie de la population de la commune de Saint-Marc.

L'objectif spécifique du projet est de diminuer, dans 18 mois environ, les risques de contamination liés à l'alimentation et aux mauvaises conditions d'hygiène de la population. Comme résultats, à court terme, le service d'hygiène de la mairie de Saint-Marc sera fonctionnel, le corps de police sanitaire de la commune sera créé et fonctionnel, le service d'inspection sanitaire de l'UCS sera renforcé et finalement le nombre de cas de maladies liées aux mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement sera diminué de 40 %, deux ans après le début du projet.

En ce qui concerne la stratégie, les activités seront réalisées sur deux années fiscales. Les compétences et la main d'œuvre locale seront valorisées. Le MSPP et la Société des eaux de Saint-Marc (SESAM) seront responsabilisés depuis la phase de sensibilisation pour s'assurer leur entière collaboration et leur pleine implication dans le projet. Il est important que le projet soit discuté conjointement avec toutes les instances concernées depuis la conception jusqu'à la finalisation afin de s'assurer qu'il s'articule avec la politique de santé publique au niveau central. Un protocole d'accord sera signé par tous les secteurs concernés : mairie, ministère de la Santé publique et de la Population, ministère de l'Intérieur et des

Collectivités territoriales, Police nationale d'Haïti, ministère du Commerce et de l'Industrie, Autorités judiciaires, Douane et délégué départemental, fixant ainsi leur rôle respectif et leur responsabilité dans la résolution de ce problème multisectoriel. La mairie et le MSPP mettront à la disposition de ces structures du personnel nécessaire pour leur fonctionnement. En somme, la prise en charge et le fonctionnement de ces structures (service d'hygiène, corps de police sanitaire, service d'inspection sanitaire de l'UCS) une fois constituées, seront assurés par leurs institutions respectives. De plus, du matériel roulant sera alloué au corps de police sanitaire et au service d'inspection sanitaire pour assurer leurs efficacités.

Les travaux de renforcement seront assurés par des OPS (firmes, consultants indépendants). La supervision sera réalisée par le comité multisectoriel mis sur pied à la faveur du projet. Le financement sera assuré par la mairie, le ministère de la Santé publique et de la Population et la Société des eaux de Saint-Marc aidés de leurs partenaires et d'autres institutions de financement impli-

quées dans le contrôle de la qualité des produits de consommation, la santé et l'assainissement.

**TABEAU 12 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
POUR LE PROJET DE RENFORCEMENT DU SERVICE D'HYGIÈNE ET DU CORPS DE POLICE SANITAIRE**

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--|----------------------------|------------------------------------|
| Sensibilisation | 700 000 | Mairie |
| Actualisation, rédaction et promulgation des arrêtés | 40 000 | Mairie |
| Répertoire des marchés, pharmacies et magasins | 100 000 | Mairie |
| Aménagement du bureau de service d'hygiène | 250 000 | Mairie |
| Aménagement du bureau d'inspection sanitaire | 250 000 | MSPP |
| Équipement du corps de police sanitaire | 5 000 000 | Mairie |
| Formation et recyclage personnel | 1 000 000 | MSPP |
| Fonctionnement sur 3 ans | 4 500 000 | Mairie |
| Total | 11 840 000 | |

Le projet sera financé en grande partie par les taxes collectées par la mairie (environ 90 % du montant total du projet). Cependant, elle pourra solliciter l'appui technique et financier du MSPP.

PHOTO 20 - VENDEUSE DE FARINE À MÊME LE SOL



5.5 Domaine des infrastructures

5.5.1 Création d'une école communale à Goyavier (3^e section)

La troisième section communale de Saint-Marc, Goyavier, située en altitude, est isolée du centre ville de Saint-Marc par 8 km de route en terre et de qualité médiocre. À Goyavier, le nombre de places disponibles dans les écoles primaires de certaines églises existantes est de loin inférieur au nombre d'enfants en âge d'aller à l'école. Cependant, la majorité de ces écoles sont privées de locaux. Elles fonctionnent sous des arbres ou des tonnelles. Les jeunes en âge d'aller à l'école de cette section communale migrent souvent vers les zones urbaines ou des sections avoisinantes disposant d'une école publique.

Cette école communale sera localisée sur l'habitation qui porte son nom. Le but du projet est d'augmenter l'offre scolaire dans la section et de permettre aux élèves de s'instruire dans un environnement adéquat et sécuritaire. L'objectif spécifique du projet consiste à mettre à la disposition de la po-

pulation de cette section communale une école publique de capacité de 450 élèves du cycle primaire répondant aux normes du MENFP.

Comme résultats attendus :

- ◆ un bâtiment parasismique sera construit comptant 9 salles à raison de 1,20m²/élève (suivant les normes exigées par le MENFP), soit 540 m² et avec galerie servant de préau de 133,20 m² ;
- ◆ un bloc administratif (salle de professeurs, direction, économat, archive, bibliothèque, infirmerie) de 190 m² et tous les autres éléments essentiels exigés par le MENFP.

L'étude technique préalable sera faite par un OPS sélectionné par appel d'offres. Deux autres OPS seront sélectionnés pour la réalisation des travaux et la supervision. Le service de génie municipal fera des visites de contrôle. Le MENFP sera impliqué pour faire respecter les normes de génie scolaire, sur le plan éducatif. Il se chargera aussi de doter l'école de personnel, d'équipements et de matériels didactiques nécessaires à son bon fonctionnement.

Le projet s'étalera sur une année pour tenir compte des démarches à entreprendre auprès des organismes concernés et surtout pour le montage du dossier technique.

Le projet coûtera **29 880 000 gourdes**. Les salaires du personnel éducatif seront pris en charge par le MENFP. Le tableau qui suit présente la ventilation des dépenses et les sources de financement pressenties.



Tableau 13 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de création d'une école communale à Goyavier (3^e section)

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{des}) | Sources de financement pressenties |
|--|-----------------------------|------------------------------------|
| Étude du dossier technique (conception et étude structurale) | 832 000 | Mairie |
| Travaux de construction | 20 800 000 | Mairie (50 %) FAES (50 %) |
| Supervision et contrôle des travaux | 1 248 000 | Mairie |
| Équipements et matériels scolaires | 2 500 000 | Mairie |
| Administration et entretien | 2 000 000 | Mairie |
| Personnel éducatif de l'école | 2 500 000 | MENFP |
| Total | 29 880 000 | |

Les travaux seront financés à environ 57 % par les taxes collectées par la mairie. Des financeurs potentiels tels que le FAES à travers des fonds de la BID et le MENFP seront approchés pour supporter le projet pour environ 43 % du montant total. Les engagements des supporteurs/financeurs du projet feront l'objet de protocole d'accord avec la mairie.

5.5.2 Réhabilitation du tronçon de route reliant ruelle Brillant et rue Pétiion prolongée (1 km)

Le problème de l'impraticabilité de la ruelle Brillant et de la rue Pétiion prolongée constitue un handicap majeur à la circulation adéquate des usagers des différents quartiers que traverse ce tronçon de route. La majorité des pistes assurant l'accès de la population à ces quartiers est en terre battue et s'altère facilement sous la force des eaux de pluie et de ruissellement. Par leur mauvaise utilisation et de l'exiguïté de leur plateforme, ces rues en terre constituent des lieux privilégiés d'accident. Le projet visant à réhabiliter les rues Brillant et Pétiion prolongée s'inscrit dans un cadre global d'amélioration du réseau routier de la ville de Saint-Marc. Comme résultat, environ un kilomètre de rue sera réhabilité et bétonné, ce qui engendra une meilleure accessibilité en tout temps aux cités Miami, Narcisse, Verna, Petit Bois, Fleurenceau et Pont Tambour.

En termes de stratégie, le service génie municipal fera les études techniques et assurera la supervision des travaux. Un OPS sera recruté pour l'exécution des travaux. La mairie sera mobilisée dans la mise en place d'un système d'entretien périodique. Le MTPTC sera impliqué pour garantir le respect des normes et des bailleurs de fonds seront sollicités. Les travaux pourront être réalisés durant une année fiscale si les négociations entreprises par la mairie et les engagements obtenus des potentiels bailleurs de fonds aboutissent.

La construction des travaux s'étendra sur quatre mois, mais le projet s'étalera sur sept mois pour tenir compte des démarches à entreprendre auprès des organismes concernés et surtout pour le montage du dossier technique et de la préparation des appels d'offre. Ces travaux coûteront approximativement **20 millions de gourdes** au total incluant le drainage, l'étude et la supervision.

TABLEAU 14 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE RELIANT RUELLE BRILLANT ET RUE PÉTION PROLONGÉE (1 KM)

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--|----------------------------|---|
| Étude technique de faisabilité | 400 000 | Mairie |
| Travaux de réhabilitation (environ 1 km) | 19 000 000 | Mairie (50 %), MTPTC/ CNE /USAID/ BM (50 %) |
| Supervision des travaux | 550 000 | Mairie |
| Entretien sur 3 ans | 550 000 | Mairie |
| Total | 20 500 000 | |

La mairie supportera entièrement l'étude technique, la supervision du projet et 50 % du coût de revêtement de la route à partir des taxes collectées, ce qui représente près de 53 % du montant global du projet. Elle recherchera à hauteur de 47 % les fonds nécessaires pour compléter les travaux de revêtement de la route.

5.5.3 Construction de la route reliant Bannik à Jeanton 1 (5,5 km)

Le tronçon de route Jeanton 1-Bannik représenterait éventuellement le tracé optionnel à la route nationale N° 1 si on veut éviter la traversée de grande agglomération du centre ville de Saint-Marc. Ce tronçon de route est quasi impraticable en périodes pluvieuses, même à véhicule tout terrain, surtout à cause de la rivière Canot qui longe ce dernier sur environ 250 mètres. Cette situation constitue un handicap majeur aux activités socio-économiques de ces zones rurales. L'absence de fossés et de petits aménagements pour intercepter les eaux de ruissellement sur la chaussée et les évacuer sans dégâts a comme conséquence le ravinement de la piste et sa dégradation.

Le projet a pour but de désenclaver les sections communales et créer les conditions favorables au développement socio-économique de la commune. Ce projet vise également à améliorer les conditions de transport des personnes et des marchandises. Comme résultat, 5,5 kilomètres de route seront construits; les produits agricoles seront écoulés plus facilement dans la commune vers d'autres marchés régionaux en période pluvieuse.

La durée du projet est de 36 mois et le budget global se situe autour de **80 millions de gourdes**.

TABLEAU 15 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE DE BANNIK À JEANTON 1

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--|----------------------------|---|
| Étude technique de faisabilité | 3 327 500 | Mairie |
| Travaux de construction (environ 5,5 km) | 70 017 500 | Mairie (50 %), MTPTC/ CNE, USAID, BM (50 %) |
| Supervision des travaux | 4 658 500 | Mairie |
| Entretien sur 3 ans | 1 996 500 | Mairie |
| Total | 80 000 000 | |

La mairie supportera, à partir des taxes collectées, 56 % du montant global du projet et recherchera à hauteur de 44 % les fonds nécessaires pour le financement des travaux de construction auprès des bailleurs de fonds et autres institutions qui se porteront volontaires.

6. PRÉSENTATION ET ANALYSE SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES SERVICES

La mise en œuvre du PIM nécessite une administration municipale fonctionnelle et efficace. Celle-ci doit être en mesure de planifier, exécuter et suivre les opérations qui se réalisent en régie et de superviser et contrôler celles qui sont confiées à des prestataires privés, communautaires ou parapubliques. Une telle administration doit être performante et doit avoir une bonne maîtrise des domaines techniques présents dans le PIM. En d'autres termes, le PIM ne va pas se réaliser seul, ni par l'entremise d'acteurs extérieurs, face à une mairie dysfonctionnelle. Par conséquent il est nécessaire de déterminer les mesures prioritaires à prendre pour renforcer les directions et des services municipaux qui auront la charge des projets afin qu'ils puissent accomplir correctement leur mission.

Ce chapitre vise à dégager quelques propositions de renforcement institutionnel nécessaire pour la réalisation du PIM. Commencant par une présentation et une analyse de l'organisation des directions et services, il met en exergue certaines mesures à prendre sur le plan organisationnel et en termes de mobilisation d'expertises pour la planification et l'exécution réussie des différents projets du PIM.

L'analyse prend appui sur des entrevues individuelles semi-structurées conduites avec les principaux responsables de la mairie et sur une revue des normes prescrites par la loi, et les consignes et orientations fournies par le MICT en matière d'organisation de l'administration municipale.



6.1 Les services administratifs et services techniques communaux

Selon un modèle d'organigramme conçu et vulgarisé par le MICT, la structure type d'une administration communale devrait comprendre quatre directions : Affaires administratives et financières, Affaires sociales, Développement et Gestion du territoire, et Protection civile. Chacune des directions peut être subdivisée en services et sous-services comme indiqué ci-dessous.

A. Direction des affaires administratives et financières :

- ressources financières,
- budget,
- comptabilité,
- biens et équipements,
- ressources humaines.

B. Direction des affaires sociales :

- assistance sociale,
- santé,
- éducation-alphabétisation,
- cimetière,
- culture et loisir.

C. Direction du développement et de la gestion du territoire :

- assainissement,
- voirie,
- urbanisme/génie municipal,
- aménagement,
- planification du développement.

D. Direction de la protection civile :

- sécurité,
- urgence, désastre et incendie.

L'analyse de l'organigramme vulgarisé par le MICT suscite quelques observations et suggestions.

- 1) Compte tenu de l'importance des finances locales, il serait utile dans les communes de grande et de moyenne taille comme Saint-Marc, de créer une direction des Finances Locales qui regrouperait le service du budget, le service fiscal et le service des revenus-non fiscaux (redevances, droits, permis, etc.). Vue l'importance de la planification budgétaire et de la mobilisation fiscale comme activités, cette disposition permettrait d'alléger la charge de la direction administrative.
- 2) Les services techniques se regroupent dans les trois dernières directions listées ci-haut. Ce sont donc ces trois directions et leurs services qui doivent s'assurer de la réalisation des projets contenus dans le PIM.
- 3) Certains services ou sous-services importants ne sont pas mentionnés, tels que :

- communication,
- secrétariat,
- archives générales,
- logistique,
- patrimoine,
- marchés et abattoirs,
- eau potable (au moins couplé à l'assainissement).

- 4) La mention de l'aménagement à coté de l'urbanisme fait un peu double emploi. Il est suggéré de regrouper Planification du développement/Urbanisme/Aménagement qui sont plus des instances de planification et de garder le génie municipal, qui est surtout très actif dans l'exécution des travaux, comme un service à part.

Il serait mieux d'envisager un organigramme modifié en fonction des remarques précédentes et de s'en servir comme base de référence pour l'analyse de la situation des directions et services de la mairie de Saint-Marc dans la perspective de l'élaboration et de l'application du PIM.

FIGURE 1 - ORGANIGRAMME DE RÉFÉRENCE D'UNE ADMINISTRATION MUNICIPALE REVU



Le tableau suivant établit la correspondance entre les directions et services réels ou virtuels de l'administration communale de de Saint-Marc et les 20 idées de projet prioritaires dans le cadre de l'élaboration du PIM. Ce tableau invite à réfléchir sur les ajustements à faire dans l'administration et son organigramme pour permettre la bonne prise en charge des projets du PIM.

TABEAU 16 - CORRESPONDANCE ENTRE LES DIRECTIONS ET SERVICES MUNICIPAUX RÉELS OU VIRTUELS, ET LES PROJETS DU PIM

| Directions | Services | Projets |
|---|---|---|
| Affaires sociales | Santé | 1) Créer un service d'hygiène et de police sanitaire dans la commune de Saint-Marc |
| | Éducation-alphabétisation | 2) Création d'une école communale à Goyavier (3 ^e section) |
| | Assistance sociale | 3) Création d'un asile communal à Timonette (5 ^e section) |
| | | 4) Création d'une crèche municipale |
| Développement et Gestion du territoire | Assainissement, eau potable et environnement | 5) Construction et curage des canaux d'évacuation de la Scierie, Blokos et Fleurenseau |
| | | 6) Gestion des déchets dans la ville de Saint-Marc |
| | | 7) Étude du système d'assainissement de la ville de Saint-Marc |
| | Génie municipal | 8) Rénovation du parc Levelt de Saint-Marc |
| | | 9) Reconstruction du canal de Petite Rivière de rue Louverture à la rue Pinchinat |
| | | 10) Réhabilitation des tronçons de route : ruelle Brilland et rue Pétion prolongée (1 km) |
| | | 11) Construction de la route Bannik et Jeanton I (5.5 km) |
| | Marchés et abattoirs | 12) Construction d'un marché communal au nord ou à l'est de la ville de Saint-Marc |
| | | 13) Construction d'un marché moderne à la place Dartiguenave |
| | | 14) Construction et gestion d'un abattoir communal |
| | Planification du développement / urbanisme /aménagement /génie municipal | 15) Délimitation cadastrale de la zone Anba Gwo Mòn |
| | | 16) Régulation de la circulation des véhicules dans la ville de Saint-Marc |
| | | 17) Augmentation de lampes dans les principales artères de la ville et sur la place Philippe Guerrier |
| | | 18) Construction d'une place publique au niveau de la 1 ^e Section |
| | | 19) Reconstruction des places Philippe Guerrier et de la Paix |
| | | 20) Création d'une gare routière |

Il est important de souligner la forte concentration des idées de projets dans les directions Planification du développement/Urbanisme/ Aménagement (6 idées de projets sur 20), et Génie municipal (7 idées de projet sur 20).

6.2 Présentation de la situation actuelle des directions et services de la mairie de Saint-Marc

Au total, un nombre de 131 personnes travaillent à la mairie de Saint-Marc, dont 3 grands commis de l'État (le maire principal et les deux maires adjoints) et 129 employés.

Le tableau qui suit donne une vue globale de la répartition des 129 employés.

TABEAU 17 - EFFECTIF ET AFFECTATION DES EMPLOYÉS

| Services ou entités | Postes | Effectifs |
|--|--|------------|
| Contentieux | 1 avocat-conseil | 1 |
| Equipe de conseillers externes | Conseillers externes | 5 |
| Administration | 1 administrateur | 1 |
| Direction administrative et financière | 1 responsable de caisse, 1 messenger | 2 |
| Service culture et communication | 1 chef de service (journaliste), 1 responsable Éducation, 1 responsable Sports, 1 responsable Éducation civique, 1 responsable Animation culturelle | 5 |
| Service secrétariat | 1 secrétaire, 5 petits personnels | 6 |
| Service comptabilité | Comptables | 2 |
| Service sécurité | 1 chef de service et 6 agents de sécurité (ils surveillent les locaux de la mairie, les marchés et accompagnent les inspecteurs au besoin) | 7 |
| Direction fiscale | 1 directeur, 2 agents de contentieux, 2 contrôleurs de qualité, 2 responsables des archives, 4 agents du fisc, 4 agents détachés à la DGI, 5 inspecteurs, 2 agents de saisie informatique. | 22 |
| Sous-service Marché | Inspecteurs | 5 |
| Sous-service Cimetière | Inspecteurs | 4 |
| Sous-service Affichage | Inspecteur | 1 |
| Sous-service Abattoir | Inspecteurs | 2 |
| Sous-service Redevances | Inspecteurs | 2 |
| Direction des travaux publics et réseaux divers | 1 ingénieur civil (directeur), 6 contremaîtres, 2 topographes, 5 inspecteurs | 14 |
| Service de voirie | 1 chef de service, 1 inspecteur principal et 43 cantonniers | 45 |
| Sous-service Forêt et parc | 3 inspecteurs (1 de 1 ^{er} rang, 2 de 2 ^e rang) | 3 |
| Sous-service Places publiques | 1 responsable, 1 ouvrier | 2 |
| Total | | 129 |

En plus du personnel listé dans le tableau précédent, il est prévu l'implantation d'une agence technique locale (ATL) financée par ONU-HABITAT à travers le MICT et qui prévoit la mise à disposition de la mairie du personnel supplémentaire. Un protocole d'accord a été signé entre la mairie, l'ONU-HABITAT et le MICT. Cette structure sera opérationnelle en janvier 2012 et a un mandat de deux ans. Elle a pour mission de faire la promotion des projets prioritaires dans le PIM, rechercher des financements, et fournir un appui technique au niveau des

réalisations et de la supervision des projets. Elle disposera d'un budget de **11 millions de gourdes** dont 800 000 gourdes seront réservées pour des activités de promotion du PIM. Elle est composée d'un urbaniste, un agronome, un agent social, un secrétaire, un spécialiste en réduction de risques et un chauffeur, ce qui portera le total des personnes travaillant à la mairie à 136 d'ici à janvier 2012.

L'ATL sera une structure attachée à la mairie mais disposant de ressources externes.

6.3 Quelques remarques sur les services de la mairie



Les remarques suivantes sont formulées par rapport au personnel de la mairie.

A. Le cabinet du Conseil municipal

Il compte le maire titulaire et un seul maire adjoint. L'autre maire adjoint est décédé en février 2009.

B. L'équipe de conseillers externes

Elle ne dispose pas de bureau à la mairie. Elle ne fournit pas une expertise technique au maire mais l'accompagne dans certaines rencontres au niveau des ministères et des bailleurs de fonds désireux d'appuyer un appui à la mairie.

C. L'administrateur

Il remplit la fonction d'un directeur général en ce sens, il coordonne l'ensemble du personnel et les activités. Il est aussi le titulaire de la direction administrative et financière.

D. Les directions

La mairie compte trois directions au lieu de quatre proposées par le MICT, à savoir :

- la Direction administrative et financière,
- la Direction fiscale,
- la Direction des travaux publics et des réseaux divers. En réalité, cette dernière est l'équivalent du service de Génie municipal relevant de la Direction développement et gestion du territoire telle que proposée par le MICT.

Pour la protection civile, le maire coordonne le comité communal et le directeur fiscal l'assiste comme vice coordonnateur. Le reste de l'équipe est composée de bénévoles attachés au bureau de la mairie.

PHOTO 21 - DIRECTION FISCALE DE LA MAIRIE

E. Des manques notoires

Nous pouvons souligner que certaines tâches sont remplies par d'autres personnes à cause de l'inexistence des services compétents. En effet,

- l'administrateur gère les ressources humaines, en l'absence d'un responsable des ressources humaines;
- l'administrateur, le comptable et le maire assurent la planification budgétaire, à la place d'un service Budget;
- le service de génie municipal essaie de combler le vide créé par le manque d'un service d'urbanisme;
- le service eau et assainissement. L'eau potable est gérée par la SESAM en sous-contrat avec la DINEPA (qui remplace le SNEP). La mairie est représentée au comité de gestion de l'eau qui est composé de représentants de la mairie, de la société civile, du MTPTC et du comité des usagers;
- les inspecteurs des marchés et abattoirs, et parfois les agents de sécurité interviennent sur les aspects d'hygiène et de police sanitaire, mais ce service n'existe pas. De plus, la direction départementale de Santé publique (MSPP) qui apportait un appui en personnel ne le fait presque plus;
- le maire titulaire et l'administrateur remplissent certaines tâches comme l'assistance sociale relevant du service des affaires sociales qui n'existe pas.

6.4 Mesures à adopter pour l'exécution et la gestion des projets

Pour mener à bien l'exécution du PIM, certaines mesures s'avèrent nécessaires à prendre au sein de la mairie.

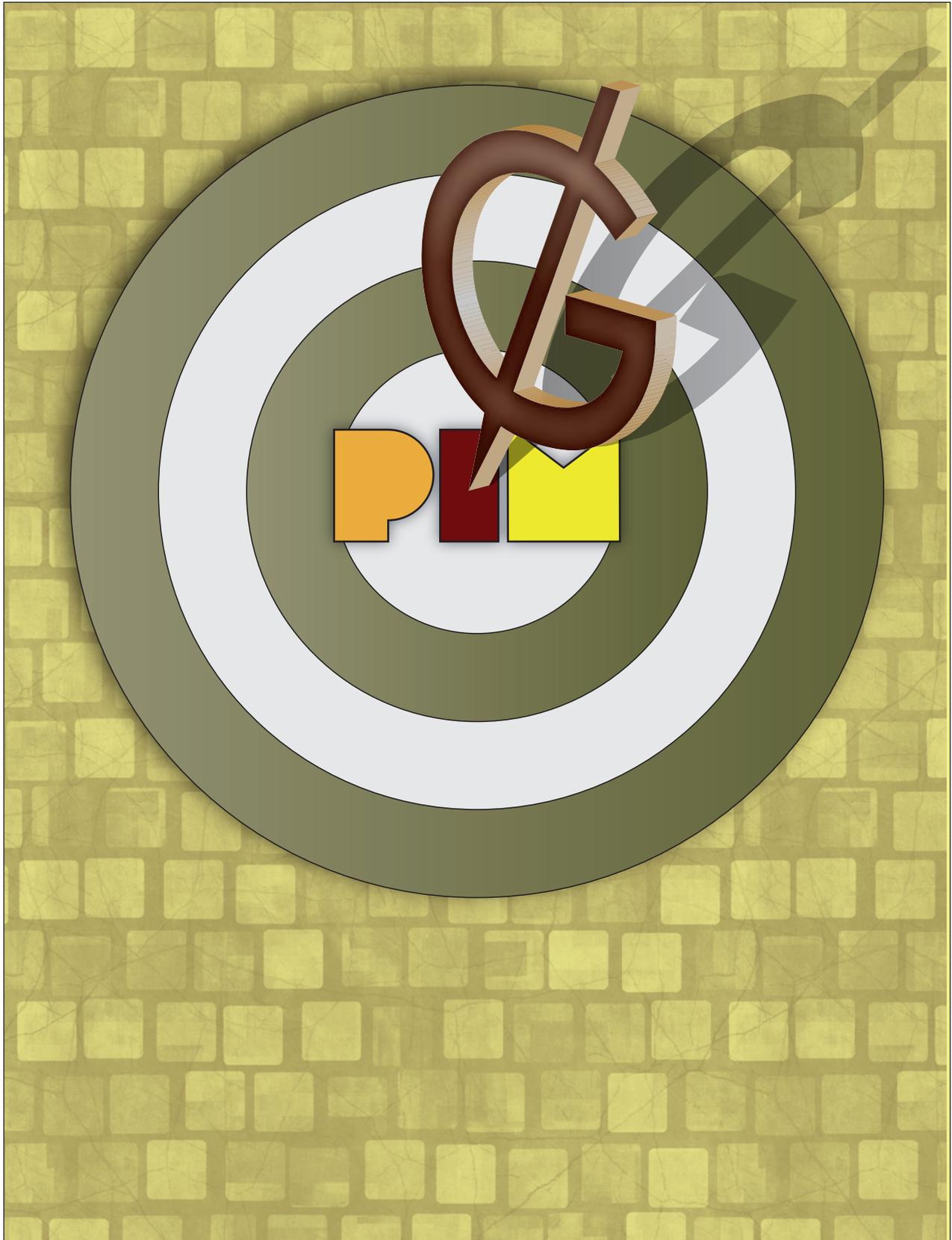
A. Mesures touchant à la structure interne de la mairie

- ▶ Un service d'assistance sociale sera créé pour gérer la crèche communale et l'asile communal.
- ▶ Il y a une forte concentration des idées de projets dans les directions Planification du développement/Urbanisme/Aménagement (6 idées de projets sur 20), Génie municipal et Marchés et abattoirs (7 idées de projet sur 20). L'ATL fournira un appui certain dans la finalisation des documents de projets, la gestion des appels d'offres et le suivi de l'exécution des projets.
- ▶ Des séances de formation et des visites d'échanges seront organisées à l'intention des actuels et futurs responsables de marchés et abattoirs afin de les habiliter à mieux remplir leurs rôles. La mairie mérite aussi un appui technique externe afin d'établir un plan de gestion des marchés et abattoirs.

B. Mesures pour les actions nécessitant des compétences externes

Certaines actions demandent une gestion quotidienne étalée dans le temps après la phase d'exécution proprement dite du projet. Une bonne gestion s'avérera nécessaire pour pouvoir entre autres, couvrir les coûts récurrents. Pour le projet de création d'une gare routière et celui de la construction et de la gestion d'un abattoir communal, le service de génie municipal interviendra dans la supervision des firmes recrutées pour la phase de construction. Après les constructions, il est suggéré à la mairie de recourir à un système de gestion délégué pour la prise en charge de ces projets.

La mairie fera appel à l'inspection scolaire départementale pour superviser le fonctionnement de l'école qui sera construite dans le cadre du PIM. La direction départementale de la santé publique sera impliquée aussi dans le projet de création du service d'hygiène et de police sanitaire.



7. NATURE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES, STRATÉGIES ET ESTIMATION FINANCIÈRE DU PIM, ET PROGRAMMATION ANNUELLE

Le Plan d'investissement municipal a permis de définir un programme d'action à travers des projets liés aux services publics. Sur une base consensuelle, l'administration communale, les CASEC, ASEC et la population, aidés d'une équipe d'assistance technique ont priorisé 12 idées de projets devant mieux orienter le conseil communal pour les investissements sur les cinq prochaines années.

Ces investissements à court, moyen et long terme doivent tenir compte d'abord du budget communal et ensuite d'autres sources de financement. C'est ainsi que la mairie s'est engagée dans un processus de mobilisation fiscale depuis 2010 devant faire passer progressivement le budget communal de soixante millions à la première année (2011-2012) à deux-cent-soixante-quinze millions de gourdes au terme de la cinquième année. Ce qui donne des prévisions de recettes de l'ordre de 770 000 000 gourdes (\$18 780 418 US) pour le quinquennat 2011-2016.

7.1 Nature des interventions et estimation financière globale du PIM

Nous présentons dans le tableau de la page suivante les prévisions de dépenses sur 5 ans pour les 12 fiches de projets qui ont été priorisées. Nous tenons à souligner que ces dépenses seront distribuées par année. Certains projets peuvent être lancés et finalisés dès la première année. D'autres attendront la deuxième ou la troisième année, en fonction de la progression des recettes.

Étant donné que les recettes des deux premières années sont volontairement estimées à un bas niveau, la mairie de Saint-Marc recherchera la totalité du cofinancement durant cette période. Certains projets tels que la construction d'un grand marché communal, d'un abattoir moderne, la gestion des ordures, la construction et la réhabilitation du système d'évacuation des eaux usées au niveau de Scierie, Fleurenceau et Blockhaus, la régulation de la circulation des véhicules dans la ville de Saint-Marc, et la reconstruction des places Philippe Guerrier et de la Paix seront, entre autres, lancés dès l'exercice 2011-2012. Le tableau qui suit donne une idée globale mais il faut aller dans la programmation annuelle du financement des projets pour avoir une idée plus précise du rythme de leur réalisation et des financements associés.

Pour terminer, il faut noter que ces projets ne visent pas uniquement la mise en place des infrastructures mais aussi leur mise en fonction. Par exemple, en plus des coûts de construction, on prévoit la prise en charge des coûts de fonctionnement. Pour avoir une idée plus claire de la structure des dépenses de ces projets, il faut consulter les tableaux récapitulatifs des budgets des projets présentés au chapitre 5 du document.

Il est important de rappeler comme l'indique le tableau qui suit que la mise en œuvre de ces 12 premiers projets nécessitera plus de 385 millions de gourdes de financement. La mairie apportera, en fonction des nouvelles dispositions prises par rapport à la mobilisation fiscale dans laquelle elle s'est fortement engagée, près de 54% de ce montant et recherchera un cofinancement à hauteur de 46%.

Le tableau qui suit donne une idée de la nature des actions ainsi qu'une estimation globale des fonds à mobiliser pour la mise en œuvre des projets.

TABLEAU 18 - NATURE DES INTERVENTIONS ET ESTIMATION FINANCIÈRE GLOBALE DU PIM PRÉLIMINAIRE

| Projets | | Montant total (C ^{de}) | Apport Mairie | Apport autres bailleurs |
|--------------------|--|----------------------------------|--------------------|-------------------------|
| I | Construction et gestion d'un abattoir dans la commune de Saint- Marc | 20 820 000 | 3 320 000 | 17 500 000 |
| II | Création d'une gare routière dans la ville de Saint-Marc | 21 015 000 | 16 265 000 | 4 750 000 |
| III | Construction d'un marché dans la commune de Saint-Marc | 84 725 000 | 25 925 000 | 8 800 000 |
| IV | Gestion des déchets dans le centre ville de Saint- Marc | 53 700 000 | 31 200 000 | 22 500 000 |
| V | Construction et réhabilitation du système d'évacuation des eaux usées au niveau de Scierie, de Fleurenceau et de Blockhaus | 29 300 000 | 20 800 000 | 8 500 000 |
| VI | Régulation de la circulation des véhicules dans la ville de Saint-Marc | 13 600 000 | 13 600 000 | 0 |
| VII | Reconstruction des places Philippe Guerrier et de la Paix | 11 700 000 | 7 700 000 | 4 000 000 |
| VIII | Rénovation du parc Levelt de Saint-Marc | 11 500 000 | 7 500 000 | 4 000 000 |
| IX | Renforcement du service d'hygiène et du corps de police sanitaire | 11 840 000 | 10 590 000 | 1 250 000 |
| X | Création d'une école communale à Goyavier (3 ^e section) | 29 880 000 | 16 980 000 | 12 900 000 |
| XI | Réhabilitation du tronçon de route reliant ruelle Brillant et rue Pétion prolongée (1 km) | 20 500 000 | 11 500 000 | 9 000 000 |
| XII | Construction de la route reliant Bannik à Jeanton 1 (5,5 km) | 79 999 985 | 44 991 235 | 35 008 750 |
| Total | | 388 579 985 | 210 371 235 | 178 208 750 |
| Pourcentage | | 100 | 54 | 46 |

7.2 Stratégies de financement

Plusieurs sources de financement seront mises à contribution pour appuyer la mise en œuvre du présent PIM préliminaire. Entre autres, on peut signaler :

- le financement par la commune sur la base des recettes fiscales de l'exploitation des bâtis et des équipements marchands. La municipalité devra donc s'engager dans une stratégie de mobilisation fiscale efficace pouvant répondre aux besoins de financement du PIM préliminaire. La population en tant que bénéficiaire et usager des infrastructures et des services doit s'engager aux côtés de la mairie ;
- la contribution des agences internationales, des ONG, des projets nationaux de développement ;
- le financement par le budget national à travers les subventions de l'État central.

De ce fait, la mairie devra rapidement durant les deux premières années de l'exécution du PIM développer une stratégie de mobilisation de ressources en direction de chacune des sources de financement citées ci-dessus. Cette stratégie comportera, selon les cas, des actions de plaidoyer, de *lobbying*, de recherche et négociation de financement, en vue de l'obtention de lettres d'intention pour les projets pour lesquels un appui financier a été sollicité.

7.3 Programmation pluriannuelle

La programmation pluriannuelle est basée sur la détermination des coûts suivant les actions et les années. Elle permet de savoir le coût annuel des projets et, en même temps du PIM lui-même. Elle sera un guide capital lors de l'élaboration annuelle des budgets municipaux. La démarche de planification financière s'est appuyée sur l'estimation des coûts, les prévisions des recettes de la mairie sur les cinq prochaines années et les engagements obtenus par la mairie pour certains projets auprès des bailleurs de fonds et institutions étatiques. La planification des activités a permis de déterminer les coûts afférents à celles-ci pour chaque année de mise en œuvre.

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS
AGENCE RÉGIONALE
SAINT-MARC**

TABEAU 19 - PROGRAMMATION ANNUELLE DU FINANCEMENT DES PROJETS

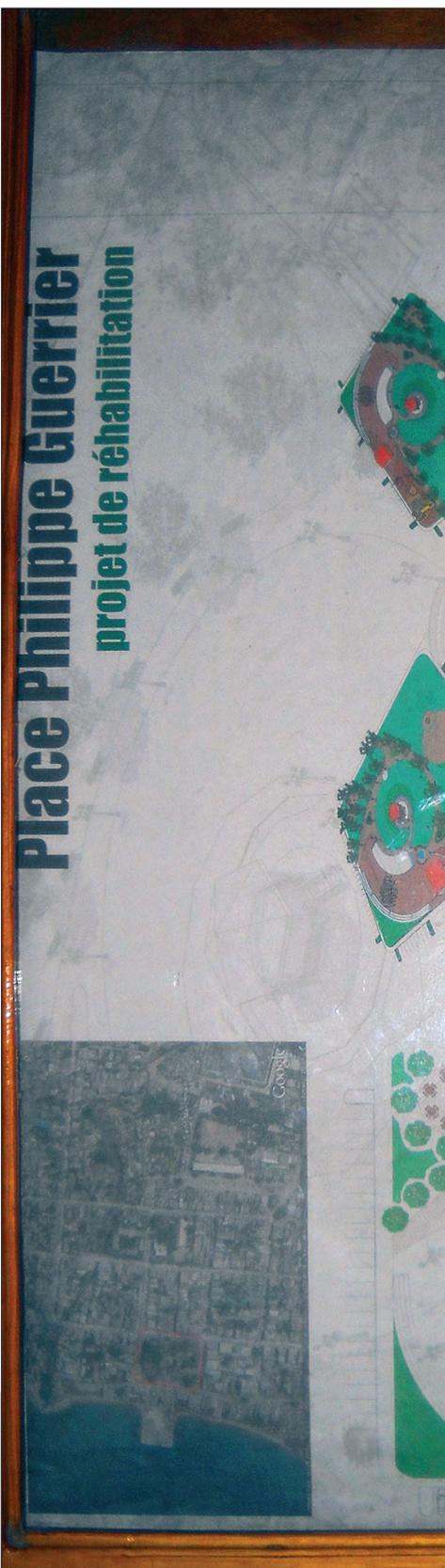
| Titre des projets | Lignes de dépenses | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | MONTANT (G ^{4b}) |
|---|---|-------------------|-------------------|----------|----------|----------|----------------------------|
| Construction et de gestion d'un abattoir dans la commune de Saint-Marc | Mobilisation/sensibilisation de la population | 20 000 | | | | | 20 000 |
| | Études complémentaires | 1 500 000 | | | | | 1 500 000 |
| | Acquisition de terrain | 2 500 000 | | | | | 2 500 000 |
| | Construction clôture | 2 600 000 | | | | | 2 600 000 |
| | Construction des locaux | 10 000 000 | | | | | 10 000 000 |
| | Achat d'équipements | 2 400 000 | | | | | 2 400 000 |
| | Alimentation en eau et drainage | 1 000 000 | | | | | 1 000 000 |
| | Mise en place organisme de gestion | 300 000 | | | | | 300 000 |
| | Frais de gestion sur 6 mois | 500 000 | | | | | 500 000 |
| | Total | | 20 820 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Création d'une gare routière | Mobilisation et sensibilisation de la population | 50 000 | | | | | 50 000 |
| | Études complémentaires | 4 800 000 | | | | | 4 800 000 |
| | Acquisition de terrain | 4 000 000 | | | | | 4 000 000 |
| | Construction | | 9 500 000 | | | | 9 500 000 |
| | Supervision des travaux | 665 000 | | | | | 665 000 |
| | Achat de matériel et équipement | 1 000 000 | | | | | 1 000 000 |
| | Formation et accompagnement du comité de gestion | 500 000 | 500 000 | | | | 1 000 000 |
| | Fonctionnement de la gare sur 5 ans (personnel et autres) | | | | | | 0 |
| Total | | 11 015 000 | 10 000 000 | 0 | 0 | 0 | 21 015 000 |



| Titre des projets | Lignes de dépenses | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | MONTANT (G ¹⁶) |
|---|---|---|-------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------------------|
| Construction d'un marché dans la commune de Saint-Marc | Mobilisation et sensibilisation de la population | 25 000 | | | | | 25 000 |
| | Acquisition de terrain | 4 000 000 | | | | | 4 000 000 |
| | Recensement des marchands | 100 000 | | | | | 100 000 |
| | Étude socio-économique | 2 000 000 | | | | | 2 000 000 |
| | Étude technique | 2 800 000 | | | | | 2 800 000 |
| | Construction du marché | 54 000 000 | 9 000 000 | 9 000 000 | | | 72 000 000 |
| | Supervision générale des travaux avant la remise | 700 000.00 | 700 000 | 1 400 000 | | | 2 800 000 |
| | Formation et accompagnement du comité de gestion | 500 000 | 500 000 | | | | 1 000 000 |
| | Total | 64 125 000 | 10 200 000 | 10 400 000 | 0 | 0 | 84 725 000 |
| | Construction et réhabilitation du système d'évacuation des eaux usées au niveau de Scierie, de Fleurenceau et de Blockhaus | Sensibilisation | 50 000 | | | | |
| Études complémentaires | | 1 000 000 | | | | | 1 000 000 |
| Construction des canaux (5 km) | | 8 750 000 | 7 500 000 | 8 750 000 | | | 25 000 000 |
| Supervision | | 500 000.00 | 750 000.00 | 500 000.00 | | | 1 750 000 |
| Entretien (sur 5 ans) | | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | | 1 500 000 |
| Total | | 10 600 000 | 8 550 000 | 9 550 000 | 300 000 | 300 000 | 29 300 000 |
| Gestion de déchets dans la ville de Saint- Marc | | Campagne de sensibilisation et de motivation de la population | 500 000 | | | | |
| | Étude technique | 1 000 000 | | | | | 1 000 000 |
| | Aménagement du site de décharge | 4 000 000 | | | | | 4 000 000 |
| | Achat des équipements | 22 500 000 | 17 500 000 | 5 000 000 | | | 45 000 000 |
| | Suivi et évaluation | 350 000 | 250 000 | 100 000 | | | 700 000 |
| | Fonctionnement sur 5 ans (carburant, entretien des équipements) | 1 000 000 | 750 000 | 750 000 | | | 2 500 000 |
| | Total | 29 350 000 | 18 500 000 | 5 850 000 | 0 | 0 | 53 700 000 |



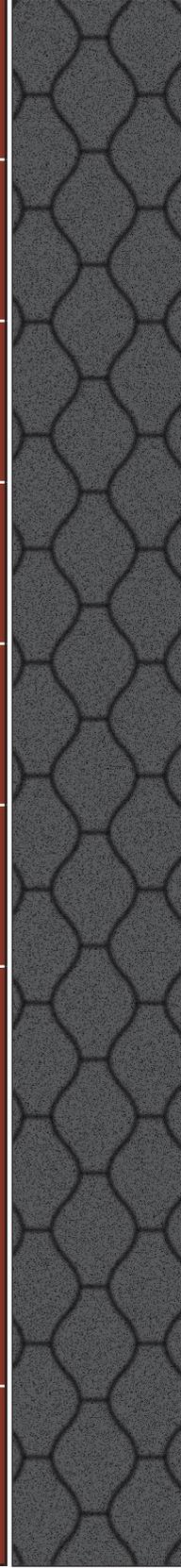
| Titre des projets | Lignes de dépenses | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | MONTANT (G ^{ds}) | |
|---|--|---|------------------|------------------|------------------|----------|----------------------------|-----------|
| Régulation de la circulation des véhicules dans la ville de Saint-Marc | Étude technique de faisabilité | 250 000 | | | | | 250 000 | |
| | Mobilisation /Sensibilisation | 100 000 | | | | | 100 000 | |
| | Acquisition et mise en place du matériel et de l'équipement de signalisation nécessaires | 1 500 000 | 1 500 000 | | | | 3 000 000 | |
| | Construction des arrêts de bus et des motos-taxis | 2 000 000 | 2 000 000 | 3 000 000 | | | 7 000 000 | |
| | Supervision des travaux | 50 000 | 100 000 | 100 000 | | | 250 000 | |
| | Fonctionnement et maintenance sur 3 ans. | | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | | 3 000 000 | |
| | Total | 3 900 000 | 4 600 000 | 4 100 000 | 1 000 000 | 0 | 13 600 000 | |
| | Reconstruction des places Philippe Guerrier et de la Paix | Étude technique | 500 000 | | | | | 500 000 |
| | | Mobilisation et sensibilisation de la population | 100 000 | | | | | 100 000 |
| | | Acquisition et mise en place des matériels et équipements | 1 000 000 | 1 000 000 | | | | 2 000 000 |
| Travaux de reconstruction | | 3 000 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | | | 6 000 000 | |
| Supervision des travaux | | 30 000 | 40 000 | 30 000 | | | 100 000 | |
| Entretien sur 3 ans | | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | | | 3 000 000 | |
| Total | | 5 630 000 | 3 540 000 | 2 530 000 | 0 | 0 | 11 700 000 | |



| Titre des projets | Lignes de dépenses | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | MONTANT (G ^{ds}) | |
|--|--|--|------------------|------------------|------------------|----------|----------------------------|---------|
| Rénovation du parc Levelt de Saint-Marc | Étude technique de faisabilité | 250 000 | | | | | 250 000 | |
| | Mobilisation /Sensibilisation | 100 000 | | | | | 100 000 | |
| | Acquisition et mise en place de matériels et d'équipements | 1 500 000 | 1 500 000 | | | | 3 000 000 | |
| | Travaux de rénovation | 2 500 000 | 2 500 000 | | | | 5 000 000 | |
| | Supervision des travaux | 50 000 | 50 000 | | | | 100 000 | |
| | Fonctionnement et maintenance sur 3 ans. | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | | | 3 000 000 | |
| | Inauguration | | 50 000 | | | | 50 000 | |
| | Total | 5 400 000 | 5 100 000 | 1 000 000 | 0 | 0 | 11 500 000 | |
| | Renforcement du service d'hygiène et du corps de police sanitaire | Sensibilisation | 350 000 | 350 000 | | | | 700 000 |
| | | Actualisation, rédaction et promulgation des arrêtés | 40 000 | | | | | 40 000 |
| Répertoire des marchés, pharmacies et magasins | | 100 000 | | | | | 100 000 | |
| Aménagement du bureau de service d'hygiène | | | 250 000 | | | | 250 000 | |
| Aménagement du bureau d'inspection sanitaire | | 250 000 | | | | | 250 000 | |
| Équipement du corps de police sanitaire | | | 2 500 000 | 2 500 000 | | | 5 000 000 | |
| Formation et recyclage personnel | | 1 000 000 | | | | | 1 000 000 | |
| Fonctionnement sur 3 ans | | | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | | 4 500 000 | |
| Total | | 1 740 000 | 4 600 000 | 4 000 000 | 1 500 000 | 0 | 11 840 000 | |



| Titre des projets | Lignes de dépenses | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | MONTANT (G ^{ds}) |
|--|--|--------------------|--------------------|-------------------|------------------|------------------|----------------------------|
| Création d'une école communale à Goyavier (3^e section) | Étude du dossier technique (conception et étude structurale) | 832 000 | | | | | 832 000 |
| | Travaux de construction | 10 400 000 | 10 400 000 | | | | 20 800 000 |
| | Supervision et contrôle des travaux | 624 000 | 624 000 | | | | 1 248 000 |
| | Équipements et matériels scolaires | 1 250 000 | 1 250 000 | | | | 2 500 000 |
| | Administration et entretien | 1 000 000 | 1 000 000 | | | | 2 000 000 |
| | Personnel éducatif de l'école | 1 250 000 | 1 250 000 | | | | 2 500 000 |
| Total | | 15 356 000 | 14 524 000 | 0 | 0 | 0 | 29 880 000 |
| Réhabilitation du tronçon de route reliant ruelle Brillant et rue Péfion prolongée (1 km) | Étude technique de faisabilité | | 400 000 | | | | 400 000 |
| | Travaux de réhabilitation (environ 1 km) | 4 500 000 | 4 500 000 | 10 000 000 | | | 19 000 000 |
| | Supervision des travaux | | 275 000 | 275 000 | | | 550 000 |
| | Entretien sur 3 ans | | | 100 000 | 150 000 | 300 000 | 550 000 |
| Total | | 4 500 000 | 5 175 000 | 10 375 000 | 150 000 | 300 000 | 20 500 000 |
| Construction de la route reliant Bannik à Jeanton 1 (5.5 km) | Étude technique de faisabilité | | 1 109 162 | 1 109 162 | 1 109 162 | | 3 327 486 |
| | Travaux de construction (environ 5.5 km) | 17 504 375 | 17 504 375 | 35 008 750 | | | 70 017 500 |
| | Supervision des travaux | | 1 552 833 | 1 552 833 | 1 552 833 | | 4 658 499 |
| | Entretien sur 3 ans | | | 665 500 | 665 500 | 665 500 | 1 996 500 |
| Total | | 17 504 375 | 20 166 370 | 38 336 245 | 3 327 495 | 665 500 | 79 999 985 |
| Total pour les 12 projets | | 189 940 375 | 104 955 370 | 86 141 245 | 6 277 495 | 1 265 500 | 388 579 985 |

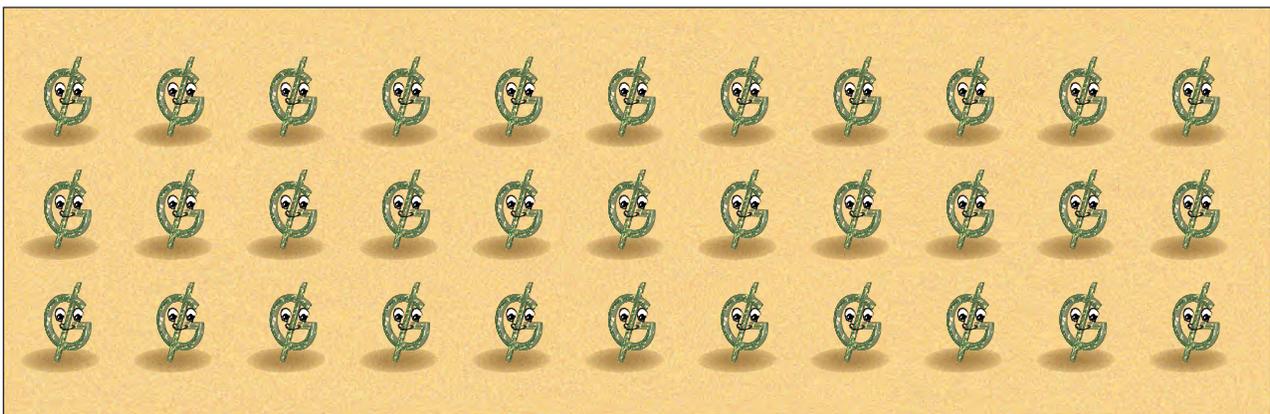


Une répartition des coûts des projets suivant les sources de financement par année est résumée dans le tableau ci-dessus. Il convient de souligner que la mairie de Saint-Marc, en fonction de la progression de ces recettes fiscales, est en mesure de financer seule sur les 5 prochaines années l'ensemble de ces 12 premiers projets prioritaires dans le PIM. Cependant comme les recettes des deux premières années sont volontairement estimées à un bas niveau, la mairie de Saint-Marc devra au cours des deux prochaines années continuer à développer et à intensifier une stratégie de mobilisation de ressources en direction de chacune des sources de financement citées ci-dessus. Ainsi, dans la programmation pluriannuelle, 100 % du cofinancement des projets est réparti au niveau des deux premières années.

À partir de la troisième année, le budget d'investissement municipal permettra à la mairie de mettre en œuvre les projets identifiés dans le PIM, voir à réaliser les 8 autres projets et aussi de répondre à des situations d'urgence qui pourront éventuellement survenir durant ce quinquennat.

TABLEAU 20 - RÉPARTITION DES COÛTS DES PROJETS SUIVANT LES SOURCES DE FINANCEMENT PAR ANNÉE

| Année | Coût total (G ^{de}) | | Mairie | | Autres bailleurs | |
|--------------|-------------------------------|------------|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | 189 940 375 | 49 | 47 236 000 | 25 | 142 704 375 | 75 |
| 2 | 104 955 370 | 27 | 69 450 995 | 66 | 35 504 375 | 34 |
| 3 | 86 141 245 | 22 | 86 141 245 | 100 | - | - |
| 4 | 6 277 495 | 2 | 6 277 495 | 100 | - | - |
| 5 | 1 265 500 | 0.3 | 1 265 500 | 100 | - | - |
| Total | 388 579 985 | 100 | 210 371 235 | 54 | 178 208 750 | 46 |



8. CONCLUSION

Le plan d'investissement municipal (PIM) est un outil de planification qui permet de définir un programme d'action à travers des projets liés aux services publics. C'est un cadre de référence devant orienter le conseil communal pour des investissements à court, moyen et long terme en tenant compte d'abord du budget communal et ensuite d'autres sources de financement.

Sa préparation a permis aux différents acteurs (conseil municipal, les CASEC, ASEC, la population et les institutions d'appui-conseil) de porter leurs efforts vers les actions qui permettent d'améliorer le milieu et l'offre de services publics aux citoyens et citoyennes de la commune.

Son élaboration a respecté une démarche participative qui a largement pris en compte les préoccupations de la population.

Le PIM ainsi élaboré doit être adopté, vulgarisé et mis en œuvre par le conseil municipal aidé des acteurs de la société civile et le gouvernement central. Les actions programmées doivent être suivies et évaluées périodiquement en vue de s'assurer de leur efficacité.

Un nombre de 12 projets constituent la première priorité du PIM, avec une forte présence dans le domaine de l'urbanisme (4 projets), des infrastructures (3 projets) et dans le domaine économique (2 projets). Les besoins de financement pour l'exécution sur une période de cinq ans de l'ensemble de ces 12 projets sont estimés à **388 579 985 gourdes**. La mairie, à partir de sa nouvelle politique fiscale apportera un montant de 210 371 235 gourdes, soit 54%, et espère trouver l'appui d'autres partenaires financiers pour la concrétisation du PIM. Il est à noter que la liste complète des idées de projets priorisées est au nombre de 20.

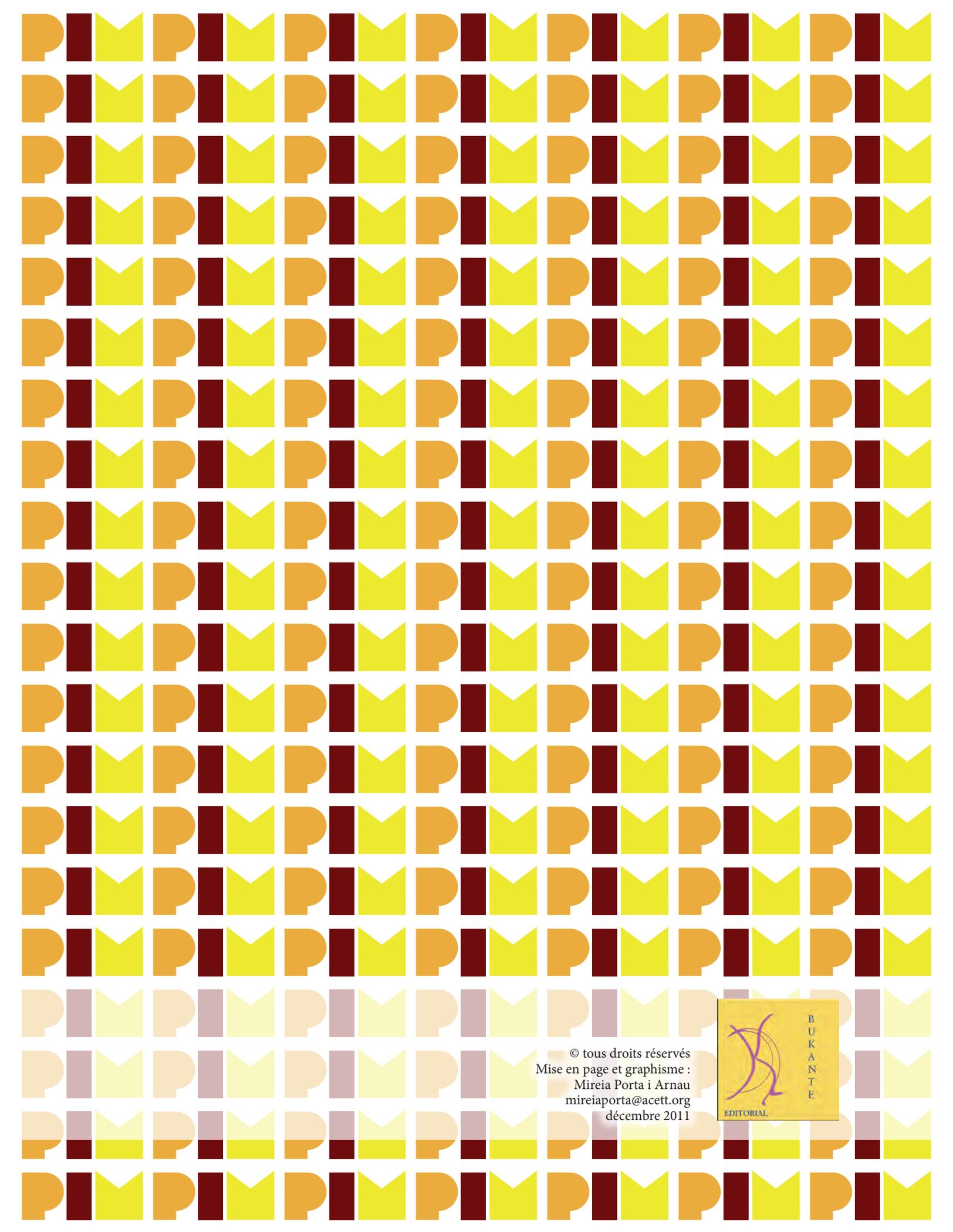
Il a été diagnostiqué certaines déficiences des services de la mairie. Pour être à même de piloter l'exécution du PIM, la mairie prendra, entre autres, certaines mesures de renforcement comme la création d'une direction des finances locales, la restructuration de l'administration et l'opérationnalisation de l'Agence technique locale (ATL).

Enfin, les collectivités, le secteur privé, les organisations de la société civile et la population doivent prendre leurs responsabilités respectives et s'unir autour de ce plan afin d'arriver à mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées dans les différents domaines de compétences de la commune en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.



9. ANNEXES

- A. Termes de référence de l'étude
- B. Fiches de projets



© tous droits réservés
Mise en page et graphisme :
Mireia Porta i Arnau
mireiaporta@acett.org
décembre 2011



